

Gendarmerie nationale

Démantèlement d'une bande d'escrocs activant sur le site «Ouedkniss»

P05

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Le journal du citoyen 24ème année

N°7101 - MERCREDI 05 FEVRIER 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Tourisme
Le potentiel exceptionnel de l'Algérie mis en valeur

P04

Plan stratégique pour moderniser le transport ferroviaire

La SNCF voit grand



Lire en page 03

ORAN P07

Eviter de construire en zones à risques naturels (cas Ayayda et El Hassi)
L'importance des ouvrages hydrauliques de protection

Rencontre mercredi sur le développement de l'Aquaculture marine

**Un des axes des «Engagements»
du secteur du Président- de la république**

Université d'Oran 2

Le 4ème Salon du Marketing s'ouvre jeudi



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...
Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Coopération avec l'Algérie

L'UE réaffirme sa volonté de donner un «nouvel élan»

L'Union européenne (UE) ambitionne de donner un "nouvel élan" à sa coopération avec l'Algérie, a affirmé Florian Ermacora, chef de l'unité "Afrique du Nord" au sein du département de la Commission européenne chargé des relations avec le voisinage. S'exprimant à l'occasion d'une visite de travail en Algérie du 27 au 30 janvier dernier, M. Ermacora a souligné l'engagement de l'UE à renforcer le partenariat entre les deux parties dans le cadre du développement d'un "nouveau pacte pour la Méditerranée", selon un communiqué publié sur le site officiel de l'UE. Cette visite avait pour objectif de mener des consultations en vue de définir les priorités de la coopération entre l'UE et l'Algérie pour la période 2025-2027. La délégation

europeenne comprenait des représentants des départements en charge du voisinage, de l'énergie, des affaires intérieures, de la migration et des affaires étrangères. Lors de cette mission, la délégation a tenu des entretiens avec des responsables de plusieurs ministères algériens, notamment ceux des Affaires étrangères, de l'Energie et des Mines, de l'Hydraulique, de l'Industrie, du Commerce et des Finances. Elle a également été reçue à l'Agence algérienne de promotion des investissements (AAPI). Les discussions ont porté sur plusieurs axes de coopération, notamment l'investissement, la facilitation du commerce, les énergies renouvelables, la migration, la culture et la création d'emplois, selon la même source.

Ancien chef du Gouvernement

Sid Ahmed Ghazali s'est éteint à l'âge de 88 ans



L'ancien chef du Gouvernement, Sid Ahmed Ghazali, est décédé mardi à l'âge de 88 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Le défunt sera inhumé, mercredi, après la prière du Dohr au cimetière de Ben Aknoun (Alger). Né le 31 mars 1937 à Tighennif (Mascarda), feu Sid Ahmed Ghazali a occupé plusieurs postes au sein de l'Etat et a été chef du Gouvernement de 1991 à 1992. Il avait été nommé, auparavant, à la tête de plusieurs ministères, dont le ministère

des Affaires étrangères de 1989 à 1991, le ministère des Finances en novembre 1988, le ministère de l'Irrigation en 1979, et le ministère de l'Energie et des Industries pétrochimiques (1977-1979). Il a également occupé les postes de directeur général de la société Sonatrach (1966-1979), de directeur des Mines et des Combustibles au ministère de l'Industrie et de l'Energie en 1965, et de sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics en 1964.

Poste et des Télécommunications

Le Ministre effectue une visite de travail à Ooredoo Algérie

Ooredoo a accueilli lundi 03 février 2025 le Ministre de la Poste et des Télécommunications, M. Sid Ali Zerrouki, au sein de sa Direction Générale à Ouled Fayet, Alger. Cette visite s'inscrit dans une démarche visant à évaluer la contribution de l'opérateur au renforcement du secteur et à la promotion de l'innovation technologique dans le pays. Accompagné d'une délégation ministérielle, M. Zerrouki a été reçu par le Directeur Général de Ooredoo, M. Roni TOHME, et les cadres diri-

geants de l'entreprise. Les échanges ont porté sur les perspectives d'évolution du secteur de la téléphonie mobile en Algérie ainsi que sur la vision stratégique et les projets innovants de l'opérateur. Au cours de sa visite, le ministre a pu assister à une présentation exhaustive de l'entreprise, qui a mis en lumière les chiffres ainsi que les réalisations les plus importantes de Ooredoo, notamment en termes d'investissements dédiés au renforcement de son réseau de couverture de haut débit.

Défense

Saïd Chanegriha reçoit un appel du Général d'Armée des Etats-Unis



Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a reçu un appel téléphonique du président du Comité des Chefs d'Etat-major interarmées des Etats-Unis d'Amérique, a indiqué lundi un communiqué du ministère de la Défense nationale. "Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'ANP, a reçu, ce lundi 3 février 2025, un appel téléphonique du président du Comité des chefs d'Etat-Major interarmées des Etats-Unis, M. le Général d'Armée Charles Brown, lors duquel les

questions d'intérêt commun ont été évoquées", précise la même source. "Cet entretien intervient suite à la signature en Algérie, le 22 janvier 2025, du mémorandum d'entente dans le domaine de la coopération militaire entre les deux pays, par Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, du côté algérien, et Monsieur le Général d'Armée Michael Langley, Commandant de l'AFRICOM, du côté américain", note le communiqué. Les deux parties ont fait part de leur "volonté commune de consolider les liens de coopération militaire bilatérale. Les discussions ont également constitué une opportunité pour les deux parties d'aborder le contexte régional et international actuel", ajoute la même source.

APN

Cycle de formation sur les techniques de communication au profit des députés

Un cycle de formation sur les techniques de communication a été lancé, lundi, au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), au profit des députés, a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement. Cette session de formation tend à "optimiser les compétences de communication parlementaire avec le public et les médias, y compris l'interaction sur les réseaux sociaux", précise la même source. S'étalant sur deux jours, cette formation bénéficiera à "des députés de diverses for-

mations politiques, choisis selon une représentation proportionnelle". Lors de l'ouverture de cette session, le directeur général de la législation, Monzer Rabah a souligné "l'importance de la formation des députés dans les domaines relatifs à leurs missions, notamment les textes législatifs, les marchés publics et la communication avec les médias et le public", mettant en avant "l'importance de la convention conclue avec l'Ecole nationale d'administration (ENA) pour atteindre ces objectifs".



Plan stratégique pour moderniser le transport ferroviaire

La SNTF voit grand

Par B.Kamel

Les pouvoirs publics de tutelle de la SNTF révisent leur copie. C'est officiellement acquis. L'Algérie veut moderniser ses installations et équipements ferroviaires. L'objectif est de hisser les voyages à un standing de confort et de qualité internationaux. Pourquoi pas ? Le pays riche par son potentiel touristique et naturel mérite d'investir pour améliorer les voyages, capter plus d'opportunités d'affaires et d'investissements. On le disait déjà, le pays est très fertile en patrimoine ferroviaire dont des réseaux immenses s'étendant jusqu'au sud du pays, des richesses naturelles à couper le souffle sans oublier d'anciennes gares ferroviaires coloniales dont plusieurs sont fermées ou à l'abandon et que l'Etat veut ressusciter. En 2024 déjà, la SNTF avait annoncé un Plan d'investissement massif avec l'appui du gouvernement afin de moderniser les chemins de fer algériens et les doter de plus d'engins roulants. Selon certaines informations, il pourrait s'agir de la dotation en tout de 600 locomotives et de 400 voitures. Au vu de l'étendue du réseau ferroviaire national en place et qui pourrait avoisiner les 8000 km, les chemins de fer veulent acquérir du matériel roulant neuf et sophistiqué. Parmi les 378 milliards de DA (environ 2,8 milliards de dollars) dans le cadre du plan d'investissement de la SNTF, la société a annoncé avoir reçu en janvier 138 milliards de DA. Le réseau ferroviaire sera bientôt doté de locomotives et de voitures pour passagers. En 2022 déjà le réseau ferroviaire était long de 6.300 km sans tenir compte des nouvelles extensions par exemple de Ghar Djebilet. Ce qui par conséquent a exigé un investissement supplémentaire afin de doter les extensions de nouvelles locomotives et de voitures mais

des gares ferroviaires aussi cela s'entend. En tous les cas, la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF) a annoncé un vaste programme d'investissement visant à moderniser et développer le réseau ferroviaire algérien d'ici à 2035. Doté d'un budget de 378 milliards de dinars, ce plan stratégique prévoit l'acquisition de nouveaux équipements, la réhabilitation des infrastructures ainsi que la mise en place de services innovants pour améliorer l'expérience et les conditions des voyageurs. Selon Sofiane Aïbèche, directeur de la gestion et du contrôle des participations à la SNTF, les pouvoirs publics ont validé un financement par étapes, avec une première tranche de 138 milliards de dinars. C'est parier que nos locomotives vont bientôt circuler à une puissance des trains européens. Tout porte à le croire, en effet, si l'on tient compte des engagements de la SNTF et de la volonté manifeste du gouvernement de développer ce patrimoine catalyseur de revenus économiques importants. Cette somme servira principalement à l'acquisition de 400 nouvelles voitures voyageurs et de locomotives. Le projet inclut plusieurs types d'équipements modernes telles des locomotives à haute puissance, des voitures de transport de passagers, des trains automoteurs, des trains à grande vitesse, des wagons de fret et des locomotives de manœuvre... Ce programme vise à répondre à la demande croissante de mobilité et à améliorer la qualité du service ferroviaire en Algérie. L'un des objectifs majeurs de ce plan est la création d'une industrie ferroviaire locale. La SNTF ambitionne d'attirer des fabricants et investisseurs spécialisés afin de produire du matériel roulant en Algérie. Cette approche permettra non seulement de réduire les coûts d'importation, mais aussi de développer une expertise

nationale et, à terme, d'envisager l'exportation de matériel ferroviaire vers d'autres pays. Le directeur de la SNTF a souligné également que l'Algérie dispose d'un fort potentiel industriel dans ce domaine, ce qui renforce l'optimisme quant à la réussite de cette stratégie de localisation. En parallèle à l'acquisition de nouveaux équipements, la SNTF prévoit la réhabilitation de 94 gares ferroviaires à travers le pays. Un programme spécifique a été lancé pour la rénovation complète de 8 grandes gares situées à Alger, Sidi Bel Abbès, Oran, Souk Ahras, Skikda, Annaba, Chlef et Aïn Témouchent. Afin d'améliorer l'expérience des voyageurs, la société compte également installer des distributeurs automatiques de billets dans ses gares. Cette initiative vise à réduire les files d'attente et à simplifier les transactions pour les usagers. Selon Aïbèche, cette opération progresse à un bon rythme et les cahiers des charges ont déjà été déposés auprès de la commission des marchés pour finalisation. L'année 2024 a été marquée par une augmentation de l'activité de la SNTF, avec 113 015 trajets enregistrés : 21 213 trajets dédiés au transport de marchandises et 91 802 trajets pour les voyageurs. Cette dynamique s'est traduite par une croissance du chiffre d'affaires de 3,8 %, atteignant 2,8 milliards de dinars. Ces résultats témoignent d'une demande accrue pour le transport ferroviaire et renforcent la nécessité de moderniser et d'élargir l'offre de services. Avec ce programme, la SNTF marque une étape clé dans la transformation du réseau ferroviaire algérien. Entre modernisation du matériel roulant, développement d'une industrie locale et amélioration des services, ce plan devrait permettre d'optimiser la mobilité des citoyens tout en renforçant la compétitivité du secteur ferroviaire en Algérie.

Gamal Abina à la radio chaîne 3

«La souveraineté de l'Algérie n'est pas négociable»

Les relations entre Paris et Alger ne sont pas au beau fixe et ce n'est un secret pour personne. Pour le spécialiste des relations internationales, Gamal Abina, la persistance des tensions entre les deux pays résulte de ce rapport d'arrogance que la France entretient avec l'histoire, car «elle n'a toujours pas digéré sa défaite et veut se venger». «La France continue d'entretenir une relation condescendante avec l'Algérie et refuse de reconnaître pleinement ses crimes coloniaux. De plus, elle n'a jamais voulu reconnaître la souveraineté totale de l'Algérie, qui n'est pas négociable», a indiqué M. Abina, ce dimanche, dans l'émission «L'invité du jour» de la Chaîne 3 de la radio algérienne. Les Algériens ont raison d'exiger la reconnaissance des crimes coloniaux commis par la France, estime l'orateur. «La France ne fait aucun effort dans ce sens et elle pense le contraire. Ce va-et-vient, ou il y a un petit geste après un recul, agace l'Algérie, car on n'a toujours pas obtenu le minimum syndical depuis 63 ans», a-t-il argumenté. Interrogé sur le fait que l'Algérie reste la

cible privilégiée de l'extrême droite française, notamment après les dernières déclarations de Marine Le Pen, qui a dit que la colonisation n'était pas un drame et que l'Algérie aurait pu être la Norvège du Maghreb, l'intervenant a rétorqué en rappelant que l'extrême droite s'est fondée sur le mythe de l'Algérie française et sur la frustration de la peur de l'Algérie. Qualifiant la présidente du groupe du Rassemblement national (RN) à l'Assemblée nationale française d'«ignorante», M. Abina a tenu à rappeler également que tout ce qui a été construit en Algérie a été réalisé par «le sang et le dur labeur des ouvriers algériens réduits à l'esclavage». «Quand cette femme parle d'histoire, il faut qu'elle fasse un minimum d'effort et qu'elle sorte des Zemmour et compagnie, complètement illuminés par une histoire mythifiée. Il faut qu'elle aille dans l'histoire réelle et profonde des vrais historiens, à l'image de Mohammed Harbi, qui ont fait le travail et produit de la connaissance», lui a-t-il conseillé. Concernant la politique hostile de Paris envers Alger, notamment en France, où de nom-

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

L'UE revient-elle à de meilleurs sentiments?

L'UE serait prise sous une grande ambivalence : D'une part, elle devrait coûte que coûte soutenir la position de la France. La solidarité européenne l'oblige. D'autre part, les intérêts et les enjeux avec l'Algérie seraient d'une importance capitale. Ainsi, la sagesse européenne prône une initiative de réconciliation entre les deux pays et le retour au calme qui relève pour le moment quasiment de l'impossible. Dans leur acharnement contre l'Algérie, les français auraient dépassé la juste mesure et nous nous trouvons face à une authentique déclaration de guerre qui ne dit pas son nom. Les nations composant l'UE ne sont pas dupes, même si elles ne déclarent pas explicitement que le vrai problème de la France est la conséquence logique d'une profonde crise politique, s'avérant grave. Si l'entourage immédiat de Macron qui avait provoqué la crise avec l'Algérie, en mettant injustement le nez dans l'affaire Sansal. C'est une affaire où l'auteur présumé est un algérien de père en fils, il avait, dans un acte de haute trahison, entretenu des intelligences avec une ou des puissances étrangères. (France, Entité sioniste ndlr). Les médias macronistes avaient, rappelle-t-on, donné une lecture erronée à cette affaire, relevant de la souveraineté nationale. Sansal et son acolyte Kamel Daoud ont été présentés comme des intellectuels et des libres penseurs empêchés de façon arbitraire de s'exprimer par une hypothétique dictature à Alger. Et c'était pour ça qu'ils se trouvaient en France, pays des lumières et le « Vatican » de tous les illuminés de la planète. Ces deux personnes, avec d'autres, sont manipulées à volonté par les services français et sionistes afin de foutre la pagaille dans le pays. C'était de la plus morbide contrefaçon, rappelant les campagnes médiatiques subversives pendant les deux guerres mondiales ou bien au cours de l'agression américaine contre l'Irak. C'était l'intonation médiatique, le déniగrement le plus vil et la falsification cynique des informations. Tout ça, c'était pour sauver la tête d'un Macron ciblé par une opposition de plus en plus acharnée contre un président dépassé par une situation de dégradation totale. Les partenaires européens de la France savaient bien ce qui se passait dans l'hexagone. Ils connaissaient, également, le vrai poids politique et la réelle stature d'un Macron pris en otage par la fachosphère de l'extrême-droite, essayant de véhiculer une fausse image pas tout à fait réelle sur lui-même. Les européens sont plutôt préoccupés par le syndrome macron, pas pour lui-même, mais pour l'avenir d'une Europe, entourée de toute part... par la Russie de Poutine, par l'ascension fulgurante d'une Chine menaçante et par l'Amérique de Trump.

Saihi se réunit avec les membres du SNAMARSP

Des préoccupations concernant le nouveau statut particulier

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a rencontré les représentants du Syndicat national auto-home des auxiliaires médicaux en anesthésie et réanimation de santé publique (SNAMARSP). Cette réunion, qui s'est tenue lundi en présence de cadres de l'administration centrale, s'inscrit dans le cadre des échanges réguliers du ministre avec les partenaires sociaux, a indiqué un communiqué du ministère. Au cours de cette rencontre, les membres du syndicat ont exprimé plusieurs préoccupations concernant le nouveau statut particulier du secteur. Ils ont souligné l'importance de prendre en compte «les critères essentiels de l'expérience professionnelle dans l'avancement de grade» et ont insisté sur la nécessité d'une «protection juridique» pour l'exercice de leurs activités. Saihi a répondu que «les préoccupations soulevées sont en adéquation avec les objectifs du plan de prise en charge des patients». Il a également affirmé sa volonté d'examiner toutes les observations et de les soumettre aux hautes autorités du pays.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

L'OPEP+ sur la bonne voie!

L'OPEP+ s'apprête à lever progressivement les réductions de production instaurées de puis 2022, une décision qui prendra effet en avril et pourrait entraîner un excédent d'offre, pesant sur les prix du pétrole. Après avoir maintenu des restrictions pour soutenir des prix artificiellement élevés, le cartel cherche désormais à regagner sa part de marché, tombée sous les 30 %. Cette évolution intervient dans un contexte de demande chinoise incertaine, de sanctions contre la Russie et d'une production américaine en hausse. De plus, l'OPEP a choisi d'abandonner l'Agence Internationale de l'Énergie comme source de surveillance de la production, renforçant ainsi son indépendance stratégique. Lors de la réunion de lundi, le Comité conjoint de surveillance ministérielle de l'OPEP+ n'a recommandé aucune augmentation de production au-delà de ce qui était déjà prévu. Le communiqué précise que «l'engagement envers les réductions sera maintenu jusqu'à fin 2026, conformément à l'accord conclu en décembre 2024». À cette occasion, l'organisation avait choisi de repousser encore une fois au 1er avril la décision de lever progressivement les plafonds de production, tant obligatoires que volontaires. Il ne reste désormais plus qu'une seule réunion avant de devoir décider d'un éventuel nouveau report, mais cette fois-ci, les analystes et les pays impliqués jugent cela pratiquement impossible. En réalité, le débat portait plutôt sur une accélération immédiate de la levée des restrictions, une option qui n'a finalement pas été retenue puisqu'ils ont décidé de s'en tenir aux plans de décembre. «Malgré quelques doutes, les fondamentaux du marché restent solides, car les indicateurs de reprise de la croissance économique montrent des signes positifs dans plusieurs régions», a déclaré le ministère de l'Énergie d'Algérie, membre de l'OPEP, dans un communiqué. «Nous nous attendons à une reprise accrue de la demande de pétrole à partir d'avril, après un ralentissement saisonnier, il ressort clairement que la conjoncture actuelle exige une vigilance accrue et un engagement total en faveur du respect de nos décisions collectives et volontaires de limitation de nos productions», a-t-il encore mentionné. L'OPEP+ prévoit de réintroduire progressivement 2,2 millions de barils par jour à partir d'avril, avec des hausses mensuelles jusqu'en 2026. Cette décision marque un tournant stratégique après plusieurs reports, bien que la demande reste fragile, notamment en Chine et en Europe. Selon des sources de Reuters, «l'OPEP+ tente d'éviter une réaction négative des marchés financiers et des gouvernements», car une offre plus abondante dans un contexte de ralentissement pourrait déstabiliser les prix. Carsten Fritsch (Commerzbank) avertit que «suivre le plan prévu pour augmenter la production pourrait peser sur les prix du pétrole».

Pomme de terre

Cherfa préside une réunion avec les professionnels de la filière

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, a présidé, dimanche, une réunion avec les producteurs de la pomme de terre et les multiplicateurs des semences de ce produit, consacrée à l'examen de nombre de sujets s'inscrivant dans le cadre de la restructuration de cette filière, indique un communiqué du ministère. Cette réunion s'est déroulée en présence du Secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), de représentants de la Fédération nationale des producteurs de pomme de terre, du directeur de l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV), du directeur de la Société algérienne de régulation des produits agricoles (SARPA), et d'un groupe de producteurs et de multiplicateurs des différentes wilayas du pays, précise la même source. La réunion a été l'occasion d'évoquer l'opération de récolte de la pomme de terre d'arrière-saison, le début de la culture de la pomme de terre saisonnière, le programme de régulation de ce produit, la révision du dispositif d'appui aux multiplicateurs des semences à la demande des professionnels et d'autres sujets relatifs à la stabilité et au développement de la filière, ainsi que d'écouter les préoccupations des professionnels de cette filière, ajoute le communiqué. Lors de la rencontre, il a été convenu de régulariser le versement de la prime de soutien aux entreprises de multiplication des semences de pomme de terre, avant la fin du 1er semestre de l'année 2025, selon le communiqué qui précise que «des ateliers seront organisés avec la participation de représentants des professionnels de cette filière et des cadres du ministère, en vue de discuter de toutes les préoccupations soulevées, avec la proposition des solutions adéquates».

Tourisme

Le potentiel exceptionnel de l'Algérie mis en valeur

Le potentiel touristique exceptionnel de l'Algérie et ses perspectives prometteuses ont été mis en valeur par le site d'information www.afrik.com, faisant référence au "plan d'investissement ambitieux" du gouvernement qui déploie "une stratégie à double détente". Sous le titre "l'émergence d'une puissance touristique", le site relève que "le plus grand pays d'Afrique, riche d'un patrimoine millénaire et de paysages spectaculaires, s'engage dans une transformation profonde de son industrie touristique. Un pari économique qui pourrait redessiner la carte du tourisme en Méditerranée". Pour ce faire, la même source a fait référence au "plan d'investissement ambitieux" du gouvernement qui déploie "une stratégie à double détente" avec un investissement dans les infrastructures essentielles, notamment la modernisation des aéroports, le dé-

veloppement du réseau routier et la construction de nouveaux complexes hôteliers. Le site d'information, présenté comme une référence concernant l'actualité de l'Afrique et du Maghreb, a également évoqué "les mesures incitatives pour le secteur privé, tels que les allègements fiscaux, la simplification administrative et une formation professionnelle renforcée". En ce sens, ce plan prévoit "la création de 30.000 chambres d'hôtel supplémentaires, dont 40% portées par des investisseurs internationaux, alors que l'impact sur l'emploi s'annonce significatif dans la mesure où ce secteur qui emploie actuellement 350.000 personnes pourrait créer 200.000 emplois directs et indirects supplémentaires d'ici 2030". Dans le même sens, le site mentionne que le visa électronique, dont "le lancement est prévu pour juin 2025 devrait faciliter l'accès au territoire". S'attar-

dant sur les "joyaux" du patrimoine millénaire du pays, le site relève que l'Algérie "dispose d'atouts uniques", citant le Tassili n'Ajjer qui abrite le plus vaste ensemble d'art rupestre préhistorique au monde, les vestiges romains de Timgad et Djemila qui rivalisent avec ceux d'Italie ainsi que le littoral méditerranéen qui offre des plages encore préservées du tourisme de masse. La même source note que les 2,5 millions de visiteurs accueillis en 2023 ont générés des recettes estimées à 2,5 milliards de dollars, ce qui représente une manne pouvant atteindre les 10 milliards en 2030 si l'objectif des 10 millions de touristes est atteint". Pour ce site, "le défi de transformer un potentiel exceptionnel en réussite économique durable reste de taille", estimant que l'Algérie "dispose d'une feuille de route claire et des moyens de ses ambitions".

ANESRIF

Achèvement du raccordement de trois silos de céréales au réseau ferroviaire

L'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) a achevé le raccordement, au réseau ferroviaire national, de trois (3) silos de céréales en béton sur les sept (7) prévus et compte lancer le raccordement de 30 silos supplémentaires, dans le cadre de ses efforts visant à augmenter les capacités de stockage et de transport des céréales, indique un responsable de l'Agence. Dans une déclaration à l'APS, le chargé de la communication à l'ANESRIF, Abdelkader Mazar, a précisé que le projet de raccordement des 07 silos de céréales relevant de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) au réseau ferroviaire enregistre des "avancées significatives", avec l'achèvement des travaux de raccordement des silos d'El Khroub (Constantine), de Bazoul (Jijel) et de Bouchegouf (Guelma). Afin de parachever ce programme, les travaux de raccordement se poursuivent pour le silo de céréales de Oued Tlélat (Oran), tandis que les travaux de raccorde-

ment des silos d'Ahmer El Aïn (Tipasa) et de Teleghma (Mila) seront "bientôt" lancés, a fait savoir M. Mazar, ajoutant que le projet de raccordement du silo d'Aïn Tallout (Tlemcen) était, quant à lui, en phase d'étude. L'ANESRIF compte, en outre, lancer des projets pour le raccordement, au réseau ferroviaire, de 30 autres silos relevant de l'OAIC, ce qui permettra d'augmenter les capacités de stockage et de transport des céréales, a-t-il poursuivi. L'Agence entend également lancer une série de projets pour le raccordement des dépôts de carburant à Bourached (Aïn Defla) sur 15 km, à Djelfa sur 14 km et à Benzireg (Béchar). Il sera également procédé au lancement des travaux de raccordement des cimenteries relevant du Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) à Aïn El Kebira (Sétif), Sigus (Oum El Bouaghi) et Béchar. Ces projets viennent s'ajouter aux projets stratégiques réalisés ces dernières années

par l'ANESRIF, ayant permis le raccordement de plusieurs zones industrielles, usines et centres régionaux de stockage des céréales et du carburant, a indiqué M. Mazar, précisant que ces projets avaient permis à la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) de transporter plus de 6 millions de tonnes de marchandises en 2024, soit une augmentation de 12% par rapport à 2023. Parmi les projets majeurs réalisés, le responsable a cité la ligne ferroviaire à double voie entre El-Milia et le port de Djen Djen (Jijel) sur une distance de 51 km, qui répond grandement aux besoins de transport du complexe sidérurgique de la société algéro-qatarie dans la zone industrielle de Bellara (El-Milia). En outre, l'Agence a procédé au raccordement, au réseau ferroviaire, de la cimenterie CLAS dans la wilaya de Biskra sur une distance de 4,6 km, améliorant ainsi sa chaîne d'approvisionnement.

Opep+

Les mesures adoptées ont stabilisé le marché pétrolier international

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab a souligné, lundi, que les mesures adoptées récemment par les pays de l'OPEP+ ont permis d'assurer la stabilité du marché pétrolier international, au profit des producteurs et des consommateurs", tout en relevant que "malgré des incertitudes persistantes, les fondamentaux du marché restent globalement solides". "L'économie mondiale fait preuve de résilience, et des signes de reprise de la croissance émergent dans plusieurs régions. Après un ralentissement saisonnier de la demande de pétrole au cours des trois premiers mois de l'année, nous anticipons une reprise plus soutenue à partir d'avril", a expliqué M. Arkab. Au sujet de la réunion, M. Arkab a indiqué que "les ministres du JMMC ont procédé à un échange de point de vue sur la situation actuelle du marché pétrolier et ses perspectives d'évolution dans les semaines à venir".

Pour renouveler leurs documents justificatifs **La CNR invite les retraités à privilégier les services numériques**

La Caisse nationale des retraites (CNR) appelle les bénéficiaires d'une allocation ou d'une pension de retraite, nés en février, à renouveler leurs documents justificatifs durant ce mois, en privilégiant l'utilisation des services numériques mis à leur disposition à cet effet, a indiqué lundi un communiqué de la Caisse. La CNR appelle les bénéficiaires d'une allocation ou d'une pension de retraite, nés en février, à renouveler leurs documents justificatifs durant ce mois, les invitant à privilégier l'utilisation des services numériques mis à leur disposition afin de renouveler leurs documents à distance, sans avoir à se déplacer dans les agences locales dont ils relèvent, en utilisant la plateforme mobile "RetraiteDz", lit-on dans le communiqué. Le renouvellement des documents pour les pensions directes s'effectuera par reconnaissance faciale (RFace) afin de confirmer que le béné-

ficiaire de la pension directe est toujours en vie. Quant aux pensions transférées, les bénéficiaires devront confirmer leur identité via la reconnaissance faciale, puis scanner les documents requis (selon le cas) à l'aide de la caméra de leur téléphone et les télécharger directement via l'application. Après confirmation du succès de l'opération, une notification sera envoyée via l'application RetraiteDz confirmant la finalisation du renouvellement des documents justificatifs à distance, précise la même source. Dans le cadre de l'amélioration des services administratifs et de la simplification des démarches au profit des retraités, la CNR adopte une stratégie structurée pour le renouvellement périodique des documents justificatifs, en se basant sur le mois de naissance comme date fixée pour chaque retraité afin d'effectuer cette opération une fois par an, ajoute le communiqué. Concernant les docu-

ments à renouveler chaque année, il s'agit, pour la retraite directe, d'une fiche familiale de l'état civil avec mentions marginales, ou d'un certificat de vie pour les retraités célibataires. Pour les bénéficiaires d'une retraite de réversion, les documents à renouveler sont les suivants: Pour la veuve: certificat de non-remariage, fiche familiale de l'état civil avec mentions marginales. Pour la fille orpheline majeure: attestation de non-activité professionnelle rémunérée. Pour les orphelins majeurs: certificat de scolarité pour les plus de 21 ans, une copie du contrat d'apprentissage pour les moins de 25 ans. Pour les ascendants: fiche familiale de l'état civil avec la mention marginale (en vie). Pour les enfants présentant une inaptitude au travail: attestation de non-activité professionnelle rémunérée, fiche familiale de l'état civil avec mentions marginales", ajoute le communiqué.

Tassili Airlines

Un programme spécial Hadj 2025

Tassili Airlines compte lancer, pour la première fois de son histoire, un programme spécial hadj 1446/2025, indique, lundi, le directeur général de cette compagnie aérienne, Abdessamed Ourihane. Ourihane s'exprimait devant la Commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence du président de l'Assemblée, M. Brahim Boughali, du Président directeur général d'Air Algérie, Hamza Benhamouda, et du PDG de la Société de gestion des services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (SGSIA), Mokhtar Said Mediouni. "Pour la première de son histoire, Tassili Airlines mettra en place un programme de vols pour le hadj, avec des vols directs à destination des Lieux saints", a fait savoir M. Ourihane, ajoutant que "cette démarche témoigne de notre capacité à s'adapter aux besoins nationaux pour assurer davantage de services aux hajjis algériens, tout en maintenant les normes de qualité et de ponctualité". Cet effort, poursuit-il, fait suite au programme "réussi" de la Omra 2024, en collaboration avec les agences de voyage. Evoquant le bilan de l'année écoulée, le DG a rappelé, particulièrement, le renforcement des vols domestiques avec l'ajout de la ligne Alger-Aïn Salah-Tamanrasset à rai-



son de deux (2) vols par semaine, ainsi que la ligne Alger-Béchar-Alger (2 vols/semaine), faisant part du lancement de la ligne Tindouf-Alger (chaque dimanche), en vue de contribuer au développement économique et à la promotion du tourisme en Algérie. Outre les vols intérieurs, la compagnie a élargi son offre en augmentant le nombre de sièges disponibles sur ses lignes internationales, proposant ainsi des vols réguliers vers Strasbourg, Nantes et Paris, afin de répondre aux besoins de la communauté algérienne établie à l'étranger. Le DG a également salué la collaboration étroite avec les différents acteurs du secteur de l'aviation civile

nationale, relevant à cet égard l'importance du protocole de coopération récemment conclu avec Air Algérie, avec laquelle "nous avons une relation complémentaire visant à améliorer les services aériens et à renforcer la connectivité aérienne au niveau national et international", a-t-il dit. Et d'ajouter que Tassili Airlines, filiale du groupe Sonatrach, n'est pas "qu'un simple transporteur aérien, mais plutôt un acteur fiable de la chaîne de production nationale, notamment dans le secteur des hydrocarbures", a-t-il soutenu, rappelant, à ce propos, que "Tassili Airlines assure le transport des cadres et des travailleurs vers les sites de production".

Renforcement de la couverture des réseaux mobiles

De nouvelles mesures vers la transition numérique en Algérie

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a présidé, une importante rencontre avec les responsables des opérateurs téléphoniques, en présence du président de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE), Mohamed El Hadi Hanachi, a indiqué un communiqué du ministère. Cette rencontre qui

s'est tenue, hier dimanche, dans le cadre de l'accompagnement de la stratégie nationale de transition numérique et du développement des nouvelles technologies, a été l'occasion de souligner l'importance de prendre les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs stratégiques notamment l'amélioration de la qualité du réseau, l'élargissement de la couverture à toutes les

zones peuplées en assurant une couverture complète au niveau des principaux axes routiers. Il s'agit également d'améliorer l'expérience de l'utilisateur pour atteindre les normes internationales et d'accélérer la réalisation du programme du Service universel des communications électroniques, pour raccorder 1400 zones à faible densité au réseau téléphonique et internet 4G.

Tébessa

Saisie plus de 37.000 comprimés psychotropes et arrestation d'un individu

Une opération menée conjointement par les services de police des wilayas de Tébessa et d'El Oued s'est soldée par la saisie de 37.050 comprimés psychotropes et l'arrestation d'un individu, indique un communiqué publié lundi par la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Tébessa. Selon ce document, les éléments de la brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants de la sûreté de wilaya sont parvenus à saisir, en coordination avec leurs collègues de la sûreté d'El Oued, cette quantité de drogue sur la base d'informations faisant état de la présence d'un individu s'apprêtant à commercialiser des psychotropes. Intensifiant leurs investigations, les policiers, qui ont pu déterminer l'heure et le lieu où cet individu devait effectuer une transaction illégale de produits psychotropes, ont intercepté un véhicule avec, à son bord, le suspect en question dont la fouille a abouti à la découverte et à la saisie des produits prohibés, a-t-on ajouté de même source. L'individu arrêté a été déféré devant la juridiction territorialement compétente qui l'a placé en détention préventive, aussitôt après la finalisation des procédures d'usage, pour les délits «d'acquisition illégale, de transport et de commercialisation de substances psychotropes».

Gendarmerie nationale

Démantèlement d'une bande d'escrocs activant sur le site «Ouedkniss»

La Gendarmerie nationale a neutralisé à Alger une bande d'escrocs qui utilisaient un site électronique pour appâter leurs victimes en leur faisant croire qu'ils vendaient des voitures. «La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Ouled Ferrah, relevant de la compagnie de Baraki, a neutralisé une bande d'escrocs qui utilisaient le site +Ouedkniss+ pour appâter leurs victimes en leur faisant croire qu'ils vendaient des voitures», a indiqué lundi un communiqué de ce corps de sécurité. «Les auteurs fixaient des rendez-vous préalables avec leurs victimes avant de les agresser et les déposséder de leur argent sous la menace», a-t-on ajouté dans le communiqué. L'opération a été déclenchée suite à «la réception de plusieurs plaintes déposées par des citoyens», dont la dernière concernait «un citoyen qui s'est vu déposséder de la somme de 460 millions de centimes». La Gendarmerie nationale «a immédiatement mené des investigations pour identifier les auteurs. Un plan d'intervention minutieusement élaboré a été mis en place pour les attirer et procéder à leur arrestation, puis conduits au siège de la brigade, en possession d'une partie de l'argent volé». «En un temps record, la totalité du montant dérobé a été récupérée, ainsi que le véhicule qui avait été proposé à la vente», ajoute la même source.

Souagui (Médéa)

03 personnes décédées dans l'incendie d'une habitation

Trois personnes, membres d'une même famille, sont décédées dans l'incendie d'une habitation individuelle située dans une zone rurale de la commune de Souagui, à l'Est de Médéa, survenu, lundi en début de soirée, a-t-on appris auprès de la Protection civile. Selon la même source, l'incendie, dont l'origine n'a pas été précisée, a eu lieu dans une maison traditionnelle localisée au niveau du village d'El-henaouche, relevant de la commune de Souagui, occasionnant le décès de trois personnes, âgées respectivement de 5, 39 et 76 ans. Une autre personne, qui se trouvait, au moment de l'incendie, à l'intérieur de la maison, a été brûlée au deuxième degré et transférée d'urgence vers une structure sanitaire de la région pour être prise en charge, a indiqué la Protection civile.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abdelhamid BEN BADIS de Mostaganem

NIF:415020000270003

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°04/2024

L'Université de Mostaganem lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'opération :

« Réalisation des Travaux d'Aménagement, Réfection et Entretiens des Structures Administratives et Pédagogiques à l'Université de Mostaganem» en lots séparés

Remarque :

1 - Le soumissionnaire peut soumissionner pour un lot dans sa totalité, plusieurs lots ou tous les lots séparément, mais il ne lui sera attribué que deux (02) lots selon le classement des lots.

2 - Le lot étant une entité homogène, les candidats sont tenus de soumissionner pour l'ensemble des articles du lot. Tout manquement à cette condition, entraînera le rejet de l'offre du lot concerné.

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant auprès du Vice-rectorat du Développement, de la Prospective et de l'Orientation de l'Université de Mostaganem, sise au Site Faculté de Médecine - Kharrouba, 27000, Mostaganem (Tel/Fax : 045 40 16 98) contre le paiement de la somme de cinq mille dinars algériens (5 000 DA).

Les conditions d'éligibilité portent essentiellement sur :

- Capacités professionnelles : Disposer d'un certificat de qualification et de classification catégorie Trois (03) ou plus en cours de validité, activité principale travaux bâtiment et activité secondaire travaux publics.
- Capacités financières : Avoir un cumul de chiffre d'affaire des trois (03) dernières années supérieur ou égale à 12.000.000,00 DA.
- Capacités techniques :
 - 1- pour les lots 1, 2, 3 et lot 5 :** Avoir réalisé au moins deux (02) attestations de bonne exécution en travaux aménagement ou réfection d'un montant supérieur ou égal à douze millions (12.000.000,00) de dinars
 - 2- pour les lots 4, 6 et lot 7 :** Avoir réalisé au moins deux (02) attestations de bonne exécution en travaux aménagement ou réfection d'un montant supérieur ou égal à trois millions (3.000.000,00) de dinars.
 - (Le soumissionnaire doit justifier les projets par des attestations de bonne exécution signées par le maître de l'ouvrage durant les 10 dernières années).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°04/2024
REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, REFECTION ET ENTRETIENS DES STRUCTURES
ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES A L'UNIVERSITE DE MOSTAGANEM**

1- Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature ;
- Une déclaration de probité ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Les pouvoirs du (ou des) signature(s) avec les preuves juridiques habilitant le (ou les) signataire(s) à présenter une offre et exécuter le marché au nom de l'entrepreneur ;
- La liste des références professionnelles de l'entreprise, confirmée par des attestations de bonne exécution signée par les maîtres d'ouvrages publics ;
- Une copie du registre de commerce électronique (Obligatoire) ;
- Une copie du certificat de qualification et de classification catégorie Trois (03) ou plus en cours de validité, activité principale travaux bâtiment et activité secondaire travaux publics.
- Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices visés par les services des impôts ;
- Une copie de l'extrait de rôles d'activité apuré avec le NIF portant la mention de non inscrit au fichier national des fraudeurs en cours de validité ou échéancier de paiement ;
- Le numéro de l'identification fiscale (NIF) ;
- Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés de la dernière année ;
- Copies des attestations de mise à jour : CNAS - CASNOS - CACOBATH en cours de validité ;
- La Liste des moyens humains signée et paraphée. Le soumissionnaire fournira les pièces justificatives du personnel proposé ainsi que les diplômes et leur déclaration à la CNAS, l'expérience doit être justifiée par des attestations de travail ou des déclarations CNAS ;
- La Liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet, appuyée de toutes pièces justificatives (Assurance du matériel et copie des cartes grises pour le matériel roulant et facture d'achat et PV d'un huissier de justice ou PV d'un expert d'une durée de validité d'une année maximum à la date d'ouverture des plis pour le matériel non roulant) ;
- Procès-verbal de visite du site joint en annexe.
- Engagement de travail avec la méthode de 2x10 (Modèle établi par le contractant joint en annexe 04).

2- L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire ;
- Les instructions aux soumissionnaires ;
- Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « Iu et accepté » ;
- Délai d'exécution et planning de réalisation des travaux ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique justificatif : un mémoire technique et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du DP 15-247(Modèle établi par le contractant joint en annexe 03) ;
- Copie d'attestation de solvabilité bancaire.

3- L'offre financière contient :

- La lettre de soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le détail quantitatif et estimatif.

NB : Se référer à l'article 11 des instructions aux soumissionnaires pour la liste détaillée des pièces exigées.

La durée de préparation des offres est fixée à vingt (20) jours à compter de la date de première parution dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public ou les quotidiens nationaux.

Les offres devront être déposées au niveau du Vice-rectorat du Développement, de la Prospective et de l'Orientation à l'Université de Mostaganem, sise au Site Faculté de Médecine - Kharrouba.

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres avant dix heures (10h00).

L'ouverture des plis contenant les offres techniques et financières et du dossier de candidature sera effectuée le dernier jour de la durée de préparation des offres à dix heures (10h00), à l'endroit précisés ci-dessus en présence des soumissionnaires.

Si le jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La durée de validité des offres comprend la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

Le présent avis d'appel d'offres tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

LE RECTEUR

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531001889 05.02.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE
L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEURE DE FORMATION PARAMEDICALE DE MASCARA
Rue chriat ali chrif khessiba MASCARA
Matricule fiscal : 0970 2901 9027033001

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2025

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2025, après consultation de la procédure N° 02 /2024 pour les lots 01 et 02

L'institut national supérieur de formation paramédicale de Mascara lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'approvisionnement de l'institut national supérieur de formation paramédicale de Mascara en denrées alimentaires pour l'année 2025

Lot 01 : Alimentation générale et produits laitiers

Lot 02 : Légumes et fruits

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, doivent se rapprocher du bureau des services économiques (bureau des marchés publics) de l'institut national supérieur de formation paramédicale de Mascara

Les conditions de participation peuvent participer dans l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale toute les personnes physiques et morale qui remplissent les conditions suivantes :

Les lots	Les conditions
Lot n°01	Capacités professionnelles : Possession d'un registre de Commerce en gros de même nature et relation direct avec l'institut du lot. Présenter aux moins Deux (02) attestations de bonne exécution dans la même activité durant les cinq (05) dernières années (2020 à 2024) d'un montant égal ou supérieur à 5.000.000,00DA pour chaque attestation délivré par un établissement public. Capacité techniques : Présenter au moins Un (01) camion frigorifique. Une chambre froide ou une aire d'entreposage Un (01) travailleur déclaré et affilié à la CNAS
Lot n°02	Capacités professionnelles : Possession d'un registre de Mandataire grossiste en fruits et légumes (activité réglementée). Présenter aux moins Deux (02) attestations de bonne exécution dans la même activité durant les cinq (05) dernières années (2020 à 2024) d'un montant égal ou supérieur à 3.000.000,00DA pour chaque attestation délivré par un établissement public. Capacité techniques : Présenter au moins Un (01) camion frigorifique. Une chambre froide ou une aire d'entreposage Un (01) travailleur déclaré et affilié à la CNAS

Les documents de l'offre :

I.E DOSSIER DE CANDIDATURE

Le soumissionnaire est tenu de mettre l'original et les copies de son dossier de candidature dans une enveloppe fermée portant la mention (Dossier de candidature) accompagnée des pièces suivantes :

- Une déclaration de candidature signé, cacheté et daté.
- Déclaration de probité signé, cacheté et daté.
- Fiche de renseignement selon le modèle joint au cahier des charges signé, cacheté et daté
- Copie l'extrait de registre de commerce, électronique
- Tous les documents justificatifs cités dans le cahier de charge

A. L'OFFRE TECHNIQUE

Le soumissionnaire doit mettre l'original et les copies de son offre technique dans une seconde enveloppe fermée et cachetée portant uniquement la mention « offre technique » et doit comprendre les documents suivants :

- La Déclaration à souscrire signée et cachetée et daté
- Mémoire technique établi par le soumissionnaire signé et cacheté
- Le présent Cahier des charges portant le cachet et signature du soumissionnaire, précédé de la mention manuscrite « Iu et approuvé »

Il est à préciser que chaque soumissionnaire intéressé doit présenter son offre technique en spécifiant le (es) lot (s) concerné(s).

- Engagement écrit sur les délais du bavillon signé et cacheté et daté
- Engagement écrit sur la qualité (1^{er} choix) des produits à livrer signé et cacheté et daté

B. L'OFFRE FINANCIERE

Le soumissionnaire doit également mettre l'original et les copies de son offre financière dans une enveloppe fermée et cachetée portant uniquement la mention « offre financière », doit comprendre ce qui suit :

- La Lettre de soumission signée et cachetée et daté
- Le Bordereau des prix unitaires signé et cacheté et daté
- Le Devis quantitatif et estimatif signé et cacheté et daté
- L'état Récapitulatif signé et cacheté et daté

Les offres établies doivent être déposées à la date suivante :

L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEURE DE FORMATION PARAMEDICALE DE MASCARA-bureau de marché rue chriat ali chrif khessiba MASCARA

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne comporter que la mention suivante

(Soumission pour avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimale N° 01/2025)

« L'approvisionnement en denrées alimentaires diverses en lots séparés »

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La date de préparation des offres est fixée à huit (08) jours par référence à la date de première publication de l'avis d'appel d'offres dans les journaux ou dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) de la presse nationale.

La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres à 12 H, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai égal à la durée de préparation des offres, augmentée à (90) jours et ce à compter de la date de dépôt des offres.

LE DIRECTEUR

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531001643 05.02.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SIDI BEL ABBES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE DE LA WILAYA DE SIDI BEL ABBES

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE NIF 097422019000145

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°02**

Le Ministre DE l'éducation nationale représente par Madame La Directrice de l'administration locale DE LA WILAYA DE SIDI BEL ABBES, lance un AVIS D'APPEL D'OFFRES ouvert avec exigence de capacité EQUIPEMENT D'UN COLLEGE TYPE B7/300 R A LA COMMUNE DE SIDI BRAHIM

en lot séparé

- Lot 1 : MOBILIER SCOLAIRE ET BUREAU-attribué - Lot 2 :MATERIEL INFORMATIQUE ET REPROGRAPHIE
- Lot 3 : MATERIEL DIDACTIQUE - Lot 4 :MATERIEL SPORTIF - Lot 5 : MATERIEL DE CUISINE ET DE REFECTOIRE - Lot 6 MATERIEL D'INCENDIE ET CLIMATISATION

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent soumissionner et retirer les cahiers des charges auprès du siège de la direction de l'administration locale de la wilaya de sidi bel abbes (service : programmation et suivi).

- ELIGIBILITE DES CONDIDAT : voir page N°06 ARTICLE 03

- Le dossier de candidature contient : voir page N°09 ARTICLE 13

- Une offre technique qui contient : voir page N°09 ARTICLE 13

- Une offre financière qui contient : voir page N°09 ARTICLE 13

Les offres techniques et financières doivent être contenues dans trois(03) enveloppes ne comportant que les mentions suivantes

Enveloppe n°01 : « OFFRE DE CANDIDATURE»

Enveloppe n°02 : « OFFRE TECHNIQUE»

Enveloppe n°03 : « OFFRE FINANCIERE»

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent soumissionner et retirer les cahiers des charges auprès du siège de la direction de l'administration locale de la wilaya de sidi bel abbes.

Les trois offres doivent être contenues dans une seule enveloppe anonyme ; qui ne portera que la mention suivante : «A NE PAS OUVRIR» « EQUIPEMENT D'UN COLLEGE TYPE B7/300 R A LA COMMUNE DE SIDI BRA

Eviter de construire en zones à risques naturels (cas Ayayda et El Hassi)

L'importance des ouvrages hydrauliques de protection

Par B. Habib

La gestion des besoins des populations des localités dites «secondaires» et des commodités élémentaires entrant dans la vie quotidienne des citoyens comme l'eau potable, les risques et problématiques de l'assainissement des oueds (cas de Hai Salam à Ain Bia), l'assainissement, les infrastructures éducatives, la restauration des élèves, les chauffages entre autres ont été à l'ordre du jour de la dernière visite de travail et d'inspection du wali d'Oran Samir Chibani dans la daïra de Béthioua. Mais, il est un aspect aussi stratégique de cette visite sur lequel a visiblement beaucoup insisté le premier responsable de la wilaya. Il s'agit du curage des oueds et de la réalisation de ce qui est communément appelé «Centres de protection contre les risques liés aux inondations». Fidèle à ses habitudes,

le wali Samir Chibani n'a pas hésité à examiner la situation générale d'un oued nécessitant la réalisation d'un centre de protection contre les inondations à Ayayda avec curage dans la cité Hai Salam dépendante du chef-lieu de commune d'Ain Bia outre le projet de la réhabilitation de la conduite de refoulement AEP vers Hai Salam et projet du château d'eau, équipements hydromécaniques et station de pompage compris.. C'est dire combien sont très importants ces projets sur le plan de protection des zones habitées notamment celles qui sont érigées ou limitrophes aux oueds qui présentent un risque de crues à n'importe quel moment de complication ou perturbation d'ordre climatique. Le wali qui accorde une importance cruciale au chapitre des zones d'habitat qu'elles soient urbaines ou suburbaines limitrophes aux oueds (cas Ayayda à Ain Bia ou à Al Hassi à Oran), ces

oueds qui peuvent déborder à tout moment en cas de fortes pluviométries dues aux changements climatiques en cours instruit à chaque fois de privilégier la vigilance et accélérer les projets de protection contre les risques naturels. Le rôle des stations de relevage qui consiste à relever le niveau des eaux usées et des eaux pluviales est mis en avant par les spécialistes du secteur, de même que celui de la réhabilitation des vieilles conduites de refoulement des eaux usées qui représentent elles aussi en cas de non réhabilitation à temps un risque potentiel. Le curage des oueds «dormants» mitoyens aux constructions et la réalisation de centres de protection semblent ainsi être une option de choix conçue expressément, aux yeux des spécialistes, comme étant la solution commune idoine dans les différents cas de figure de l'évaluation des risques relatifs aux catastrophes naturelles.

Rencontre régionale mercredi sur le développement de l'Aquaculture marine

Un des axes des «Engagements du secteur du Président- de la république



Par B. Habib

Après la capitale Alger le 30 janvier dernier, la wilaya d'Oran abrite mercredi à l'Institut de la Pêche de Bir El Djir les deuxièmes rencontres régionales d'évaluation et du suivi de performances du secteur de la Pêche et des Ressources halieutiques dans le domaine du développement de l'Aquaculture marine un des axes stratégiques de la «Feuille de route» du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. Ces deuxièmes rencontres régionales verront la participation marquante des présidents et directeurs de Chambres de la Pêche des wilayas Oran, Ain Témouchent, Chlef, Mostaganem et Tlemcen, des directeurs (DW) de secteur des wilayas concernées, des représentants du ministère de tutelle ainsi que des professionnels et investisseurs de l'Ouest du pays du secteur, qui sont détenteurs de projets d'aquaculture marine en présence des autorités locales de la wilaya d'Oran. Parmi les investisseurs aquacoles qui seront présents, 14 d'entre eux de la wilaya d'Oran ont bénéficié de projets de concessions.

Un rendez-vous prometteur qui devra servir de plateforme régionale d'évaluation de l'état d'avancement des projets d'aquaculture en mer en cours, ou au programme ayant bénéficié des assiettes maritimes concédées par l'Etat et éventuellement de relever les obstacles auxquels font l'objet les concessionnaires du domaine pour leur permettre de mettre en exploitation leurs projet d'aquaculture marine et spécialement en ce qui concerne la construction des cages flottantes pour poissons, qui jouent un très grand rôle dans l'augmentation de la production des poissons sans tenir compte de l'impact écologique et des aléas de la saison hivernale qui empêche les sardiniers et autres bateaux de se rendre en haute mer. Le ministre de l'Agriculture du développement rural et de la Pêche, Youcef Chorfa, accorde une attention particulière à la production de poissons de l'aquaculture marine qui fait figure de progrès dans le programme sectoriel du président de la république Abdelmadjid Tebboune pour permettre au secteur des ressources halieutiques de garantir l'autosuffisance alimentaire. C'est également l'un des «quatre axes» stratégiques des engage-

ments du président de la république pour le secteur clé de la Pêche en Algérie. L'objectif d'atteindre cette autosuffisance alimentaire s'appuie sur des prévisions de produire 95% du potentiel «pechable» à travers notamment des projets d'aquaculture marine. En 2030, des objectifs fixent un équilibre de 100.000 tonnes annuellement entre la production des poissons en mer et la production en aquaculture marine par le Système des cages flottantes.

Un vrai défi auquel aspire le ministère. La Direction de la Pêche et de l'Aquaculture de la wilaya d'Oran, avec les orientations du wali Samir Chibani, a tracé dans son programme la création de deux Pôles d'aquaculture, le premier à Kristel «Est» et le deuxième à Ain Turck à l'ouest.. Ces rencontres régionales sur le développement de l'aquaculture visent également de prévenir et d'anticiper sur la production des poissons en mer durant la saison hivernale par un équilibre susceptible d'être comblé par la production en aquaculture notamment pour ce qui est de la dora de et du Loup de mer et particulièrement l'aquaculture en eau douce «exemple du Tilapia rouge»

Université d'Oran 2

Le 4ème Salon du Marketing s'ouvre jeudi

La quatrième édition du Salon du Marketing, organisée par la Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion de l'Université d'Oran 2 Mohamed-Benahmed est prévue à partir de jeudi prochain, a-t-on appris auprès de cet établissement universitaire. Cette manifestation, organisée en collaboration avec les laboratoires «Nouvelles Tendances et Définition des Politiques de Développement en Algérie» de l'Université d'Oran 2, verra la participation de près d'une quarantaine d'entreprises et de partenaires économiques. Sous le slogan «Market it Real 2.0 – Bridging Worlds», ce Salon vise à consolider la connaissance et l'innovation au sein de l'Université et à établir des passerelles solides entre les mondes académique et professionnel, a-t-on ajouté de même source. Des acteurs socio-économiques, des enseignants chercheurs et des laboratoires de recherche, ainsi que des clubs d'étudiants, participeront à ce Salon où plus de 40 stands ont été installés pour les participants afin d'exposer leurs produits, services et recherches scientifiques. Le Salon offrira également une plateforme idéale pour l'échange d'idées, de conseils et pour guider les étudiants dans le développement de leurs projets, de l'idée à la mise sur le marché.

Vol des équipements publics

Les Chanas et véhicules tractés par les animaux responsables

Il semble que les véhicules tractés par des animaux en zone urbaine ne sont pas dans le viseur des responsables locaux, car la mise en application des arrêtés réglementaires se heurte souvent à des difficultés très concrètes. Les charrettes à traction animale font partie du décor de certaines ruelles de la ville d'Oran, même les quartiers résidentiels n'échappent pas à ce phénomène. Ainsi dans certains quartiers périphériques et même de la ville d'Oran, ce sont ces charrettes qui assurent l'approvisionnement en fruits et légumes et autres. Les charrettes tractées par les ânes représentent une véritable équation pour les automobilistes d'Oran également confrontés à leur propre indiscipline par rapport au respect des règles du code de la route, selon de nombreux spécialistes. Les conducteurs de véhicules hippomobiles sont derrière la provocation de graves accidents de la circulation et de l'embouteillage. Ces derniers originaires des communes et douars avoisinants, cernent d'abord les quartiers populaires comme El Hassi, El Hamri, Chollet, Les Amandiers... avant de dévaler à toute vitesse vers le centre-ville et les quartiers chics. L'ancien wali d'Oran a, à plusieurs reprises, mis l'accent sur la nécessité d'en finir avec le phénomène des charrettes tractées par des ânes et autres mulots et aussi les petits Chana qui collectent les bouteilles en plastique". D'ailleurs ces petites voitures et charrettes sont pour la plupart derrière le vol des couvercles d'avaloirs, câbles de la sonelgaz et d'Algérie Telecom et tout ce qui est ferreux et non ferreux. Les vols de câbles sont de plus en plus fréquents, un trafic juteux pour les voleurs qui revendent ces fils de cuivre des milliers de dinars chaque tonne. Cela a pour conséquence de couper du monde certains quartiers et cités. En effet, tout le monde a remarqué le retour en force de ces charrettes à travers les artères de la ville causant des désagréments et pour la population et pour l'esthétique de la ville. Il est temps de mettre fin à ce phénomène qui défigure la cité. Chaibi Youcef

Tlemcen

Nouvelle offre de formation professionnelle

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels a lancé de nouvelles spécialités qui rentrent dans le cadre de la stratégie du secteur visant à garantir des formations adaptées aux dynamiques de l'économie nationale. 9374 postes pédagogiques ont été programmés pour la session de février 2025. De nouvelles spécialités ont été introduites dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, ainsi que de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Les formations comprennent : agent d'exécution des travaux routiers, réalisation de béton, mise en œuvre de ferrailage, fabrication de pizza, spécialité de moulage et ferrailage en apprentissage. En outre, huit nouvelles spécialités seront proposées pour la première fois, telles que : exploitation des stations de dessalement d'eau de mer à l'institut national spécialisé en formation professionnelle du "Menouer Hebri" de Maghnia, agent d'exécution des travaux publics au centre de formation professionnelle et d'apprentissage "Ibn El Faham" Tlemcen 1 et au centre de formation professionnelle des "Martyrs Abdelkader et Hachemi Bouglaida", moulage et ferrailage au centre de formation professionnelle et d'apprentissage "Ibn El Faham", Tlemcen 1, réalisation de béton au centre de formation professionnelle et d'apprentissage "capitaine Faraj" Sebdou, mise en œuvre de ferrailage dans divers centres de formation professionnelle tels que ceux de "Boulbachir Mohamed" Nedroma, "Capitaine Faraj" Sebdou, Tlemcen 02, "Bouazza Zitouni" Sabra et "Ibn El Faham" Tlemcen 1, technicien en chimie au centre de formation professionnelle des "Martyrs Abdelkader et Hachemi Bouglaida" et au centre de formation professionnelle et d'apprentissage "Capitaine Faraj" Sebdou. **AMMAMI Mohamed**

Aïn Temouchent

Commémoration du 13ème anniversaire du décès du moudjahid Belhadj Bouchaïb

La wilaya de Aïn Temouchent a commémoré, mercredi, le 13e anniversaire du décès du membre du groupe historique des 22, le moudjahid Belhadj Bouchaïb, connu sous le nom de "Si Ahmed", à travers diverses activités organisées à l'Université qui porte son nom, en présence des autorités locales et de la famille révolutionnaire. A cette occasion, le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des Moudjahidines, Mokhtar Bencherrat, a mis en avant, les qualités du défunt moudjahid Belhadj Bouchaïb et son attachement aux valeurs nationales, qui l'ont poussé à s'engager très tôt dans les rangs du mouvement national, à militer au sein de l'Organisation spéciale (OS) et à croire fermement en l'indépendance de l'Algérie, rappelant que le défunt Moudjahid fut l'un des membres du groupe historique des 22, qui ont préparé le déclenchement de la glorieuse guerre de libération. Le même intervenant a exhorté la jeunesse à "être à la hauteur de l'héritage légué par les martyrs et les moudjahidines, à s'imprégner de ces valeurs nobles qui confèrent une place particulière à la patrie, exigeant de chacun de préserver cet héritage et de travailler au développement et à la prospérité du pays". Pour sa part, Mohamed Belhadj, professeur d'histoire à l'Université d'Oran, a évoqué le "rôle décisif" joué par le défunt moudjahid Belhadj Bouchaïb, lors de l'attaque de la Poste d'Oran, le 5 avril 1949, menée aux côtés de plusieurs Moudjahidines tels Hamou Boutlelis, Ahmed Ben Bella, Hocine Aït Ahmed, Soudani Boudjemaâ, Mohamed Bouyahia et autres. Le conférencier a souligné l'importance de cette opération, qui permit, a-t-il affirmé, de s'emparer de 3,178 millions de francs français, qui ont été utilisés pour l'acquisition de 350 armes ayant grandement contribué à la préparation du déclenchement de la glorieuse Révolution. Il a également rappelé le rôle du défunt moudjahid dans le déclenchement de la Révolution en tant que membre du groupe historique des 22.

Sidi Bel Abbès

Campagne de sensibilisation contre la drogue

Par Mohamed Nouar

L'Association de Protection de la Jeunesse de Sidi Bel Abbès mène une campagne de sensibilisation sur les dangers de la drogue auprès des étudiants. Depuis la mi-janvier, l'Association de Protection de la Jeunesse contre les Maux Sociaux de Sidi Bel Abbès a intensifié ses efforts de lutte contre les fléaux sociaux en lançant une campagne de sensibilisation sur les dangers de la drogue auprès des étudiants de l'université Djilali Liabes. Les membres de l'association se sont rendus dans les résidences universitaires pour rencontrer les étudiants et les informer sur les risques liés à la consommation de drogues. Cette approche de proximité a permis d'établir un dialogue direct et d'aborder les préoccupations spécifiques des jeunes. Le programme de la campagne comprend des conférences animées par des spécialistes de la santé et des psychologues. Les experts ont mis en garde les étudiants contre les dangers de la drogue et de la cigarette, en insistant sur leurs effets néfastes sur la santé physique et mentale. Ils ont également prodigué des conseils sur les valeurs morales à adopter pour se prémunir contre ces



fléaux. Les médecins ont souligné les risques considérables que courrent les consommateurs de drogues et de psychotropes, notamment la dépendance rapide et les problèmes de santé graves tels que la tuberculose pulmonaire et le cancer. Ils ont également mis en évidence l'impact négatif de la toxicomanie sur l'avenir des jeunes et sur leur entourage. Les psychologues de leur côté ont abordé les causes qui peuvent conduire à la consommation de drogues, telles que la mauvaise compagnie et les problèmes familiaux. Ils ont proposé des solutions pour aider les jeunes victimes à se sortir de cette spirale, en insistant sur l'importance de l'activité sportive pour lutter contre l'oisiveté et la tentation de la drogue.

Ils ont également orienté les toxicomanes vers le centre intermédiaire de soins en addictologie pour bénéficier de cures de désintoxication et d'un suivi thérapeutique adapté. L'association a distribué des dépliants de sensibilisation et a exposé des photos illustrant les dangers de la drogue, afin de toucher un public plus large et de renforcer l'impact de la campagne. Cette campagne de sensibilisation menée par l'Association de Protection de la Jeunesse de Sidi Bel Abbès est une initiative louable qui vise à protéger les jeunes étudiants contre les dangers de la drogue. Elle rappelle l'importance de la prévention et de l'accompagnement pour lutter efficacement contre ce fléau social.

SDO de Sidi Bel Abbès

Installation de détecteurs de monoxyde de carbone

Par Mohamed Nouar

La Société de Distribution de l'Électricité et du Gaz (SDO) de Sidi Bel Abbès a annoncé avoir équipé 48 072 foyers en détecteurs de monoxyde de carbone, portant le total à 148 072 détecteurs installés à ce jour. Cette initiative vise à prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, un gaz inodore et incolore souvent appelé le "tueur silencieux". En collaboration avec des entreprises de sous-traitance, la SDO a mobilisé ses agents pour une campagne de porte-à-porte. Ces agents sont char-

gés d'installer les détecteurs et de sensibiliser les abonnés aux dangers du monoxyde de carbone et aux mesures de sécurité à adopter. Ils vérifient également les installations intérieures de gaz et les appareils de chauffage pour s'assurer de leur conformité et prévenir les risques d'infiltration de gaz. La direction de la SDO de Sidi Bel Abbès invite les abonnés qui n'ont pas encore bénéficié de l'installation de détecteurs à se rapprocher de leurs agences commerciales pour prendre rendez-vous avec les agents. Elle souligne l'importance de la col-

laboration de tous pour assurer la sécurité des foyers. Depuis le début de l'hiver, une vingtaine de personnes ont été signalées aux services de la protection civile pour intoxication au monoxyde de carbone à Sidi Bel Abbès. Un récent incendie a causé la mort d'une personne âgée, soulignant l'urgence de renforcer les mesures de prévention contre ce danger invisible. La SDO réaffirme son engagement à assurer la sécurité de ses abonnés et à intensifier ses efforts pour lutter contre les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Centre universitaire de Nâama

Signature d'un accord de coopération avec l'Université de Carthage

Le Centre universitaire Salhi-Ahmed de Nâama a signé, lundi, un accord de coopération avec l'Université de Carthage (Tunisie), visant à renforcer la collaboration dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, a-t-on appris auprès de cet établissement d'enseignement supérieur. L'accord a été signé par le recteur du Centre universitaire Salhi-Ahmed de Nâama, le professeur Safi Habib, et la présidente de l'Université de Carthage, la professeure Nadia Mazougui. La cérémonie de signature s'est déroulée à la salle de conférences "Fari Bouanani Djamel El Hak" du Centre. Cet accord a pour objectif de favoriser la coopération entre les deux parties, de coordonner leurs efforts et d'unir leurs actions pour promouvoir et développer la recherche scientifique et la coopération pédagogique dans diverses disciplines, ainsi que d'échanger des



publications et des documents scientifiques entre les membres des corps professoraux des deux institutions. De plus, dans le cadre de cet accord, la coopération sera renforcée dans le domaine de l'échange des doctorants, de la co-direction de leurs thèses, ainsi que de l'échange des membres des corps professoraux et de la re-

cherche, en plus de l'organisation de sessions de formation, de colloques et de séminaires. Le recteur du Centre universitaire de Nâama a souligné que la signature de cet accord permettra de renforcer les échanges scientifiques, académiques et culturels entre les établissements universitaires algériens et tunisiens.

Ain Defla

Lancement de projets pour le renforcement de l'AEP

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a procédé, dimanche à Ain Defla, au lancement de projets pour le renforcement et l'extension du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) des communes de Tacheta Zougagha et Tiberkanine, totalisant une population de plus de 40.000 habitants. Il s'agit notamment du lancement d'un projet de renforcement et d'extension du réseau AEP de la commune de Tacheta Zougagha à partir du champ captant d'El Abadia. Sur place, le ministre a souligné l'impératif de l'accélération de la cadence des travaux de ce projet au vu de son impact pour cette région à forte densité de population. A Tiberkanine, M. Derbal a procédé au lancement d'un projet de renforcement de l'AEP à partir d'un réservoir d'une capacité de 3.000 m³ (système du barrage d'Ouled Melouk), insistant sur la nécessité du respect des normes techniques en vigueur pour la réalisation de ce type de projets dans les délais impartis. Ces projets, affectés d'une enveloppe de 800 mil-

lions de DA "permettront de mettre terme aux perturbations dans la distribution d'eau potable au niveau de ces deux communes", a souligné le ministre dans une déclaration à l'issue de cette visite, ajoutant: "la distribution d'eau se déroulera désormais selon un planning raisonnable". M. Derbal a particulièrement insisté sur la nécessité de réduire les délais de réalisation de ces projets, instruisant les responsables chargés des travaux de les livrer "avant juillet prochain", afin de permettre aux citoyens d'en bénéficier pendant la saison estivale. Sur un autre plan, le ministre de l'Hydraulique a assuré la prise de toutes les mesures nécessaires pour remédier au retard enregistré en matière d'assainissement au niveau de la wilaya, au vu de l'importance de ce secteur aux plans environnemental et sanitaire, notant l'impératif de l'inscription de projets en la matière dans la wilaya, qui s'ajouteront à des opérations déjà inscrites au titre de la Loi de finances 2025. Concernant l'irrigation agricole, M. Derbal a annoncé que la wilaya d'Ain Defla a bénéficié d'une enveloppe de 1,06 milliard de DA pour la réalisation de travaux d'entretien au profit des grands périmètres irrigués (GPI), à l'instar de celui d'El Amra -El-Abadia, et du périmètre du Haut Chelif, vu sa vocation et de la qualité de sa production, agricoles. Le ministre a, aussi, souligné la nécessité de la réalisation des projets de réhabilitation des périmètres irrigués dans le respect des normes techniques en vigueur, mais aussi des délais impartis. S'exprimant sur l'exploitation des eaux usées épurées dans l'irrigation agricole, il a assuré que son département comptait sur ce programme afin d'assurer de l'eau pour l'irrigation des terres agricoles, mais aussi garantir le maintien de la dynamique en cours dans le secteur agricole, en raison de sa grande importance. M. Derbal s'est, aussi, montré très rassurant à l'égard de l'exploitation des eaux épurées au niveau des grands périmètres irrigués, affirmant que cette eau est soumise à un contrôle périodique des services concernés.

Bazoul (Jijel)

250 millions DA pour réaliser un centre de proximité de stockage de céréales

Une enveloppe financière estimée à 250 millions DA a été octroyée à la réalisation d'un centre de proximité de stockage de céréales dans la localité de Bazoul, dans la commune de Taher (wilaya de Jijel), a indiqué dimanche le chef de l'exécutif local, Ahmed Meguelati. Dans une déclaration à la presse en marge de son inspection du chantier de ce projet récemment installé, le wali a précisé que ce centre important d'une capacité d'entreposage de 5.000 quintaux auquel une enveloppe financière de 250 millions DA a été allouée contribuera à la concrétisation de la stratégie de l'Etat relative à « la consolidation des capacités nationales de stockage de céréales ». La réalisation de ce centre intervient en parallèle à celle du projet de silos à céréales d'une capacité d'un million quintaux dans la même localité, a ajouté le wali insistant sur l'impératif respect des délais contractuels et de l'intensification des efforts pour réceptionner le projet au cours du premier semestre 2025 à la veille de la campagne de moisson-battage surtout que tous les services techniques et adminis-



tratifs ont été mobilisés pour lever toute entrave à la réalisation de ce projet. Les travaux de réalisation de ces silos à céréales lancés dernièrement ont été confiés à une entreprise chinoise avec des délais de 24 mois à partir de janvier 2025, a indiqué à l'APS le directeur des services agricoles (DSA), Bilal Cheouia qui a expliqué le choix de Ba-

zoul pour la concrétisation de ces projets par nombre de facteurs dont sa proximité du port de Djem Djem, de la pénétrante autoroutière Djem Djem (Jijel)-El-Eulma (Sétif), l'existence d'une voie ferroviaire et sa position en point de jonction entre plusieurs wilayas productrices de céréales dont Sétif et Mila.

Tipasa

Perturbation de la distribution d'eau potable dans neuf communes

Une perturbation dans la distribution d'eau potable est enregistrée à partir d'aujourd'hui lundi et se poursuivra jusqu'à mercredi prochain, dans neuf communes de Tipasa, en raison de travaux de maintenance périodique programmés au niveau du système de transfert d'eau du barrage Kef Eddir, a rapporté un communiqué de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL). Ces travaux de maintenance, engagés par l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT), entraîneront des perturbations du programme de distribution d'eau potable dans neuf communes, à savoir Cherchell, Sidi Ghilès, Sidi Amar, Menaceur, Nador, Hadjout, Merad, Tipasa et Sidi Rached, selon le même communiqué. Le programme habituel de distribution d'eau sera progressivement rétabli à partir de mercredi prochain (5 février), a conclu le document.

CHU Mustapha Pacha d'Alger

Le service de Psychiatrie lance un cycle de formation médicale continue

Le service de Psychiatrie du CHU Mustapha Pacha a lancé, jeudi, un cycle de formation médicale continue (FMC), qui s'étendra jusqu'à fin avril. Les formations programmées traiteront des urgences psychiatriques à expression somatique, de la conduite à tenir devant une tentative de suicide et face aux états d'agitation et de dangerosité ainsi qu'aux urgences addictologiques. La première formation, animée par la cheffe de service de Psychiatrie, Pr Sonia Sehim, a abordé la thématique de "l'annonce d'une mauvaise nouvelle: jeux de rôle". Elle a permis aux médecins participants de savoir comment gérer l'annonce d'une mauvaise nouvelle à un malade et/ou sa famille, à travers le protocole déterminant les conditions et les circonstances de cet acte "délicat", à l'effet d'améliorer la qualité de la prise en charge du malade. "Le médecin traitant doit choisir le moment pour annoncer la mauvaise nouvelle au malade, et peut la différer si le patient présente une grave dépression", a recommandé Pr Sehim. C'est également le cas devant un "pronostic fatal", a-t-elle ajouté, insistant sur "la disponibilité, l'écoute et l'empathie" dont doit faire preuve le praticien. "L'annonce de la pathologie doit être suivie d'une proposition de solution thérapeutique, de sorte que le malade soit le propre acteur de sa prise en charge", a encore expliqué Pr Sehim, soulignant l'intérêt de cette approche qui permet d'instaurer "un climat de confiance et une complicité" entre le soignant et le souffrant.

Khraicia (Alger)

Démantèlement d'une bande de quartier qui semait la terreur

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Alger ont démantelé une bande de quartier qui semait la terreur dans la cité rurale de Khraicia avec des armes blanches et s'adonnait au trafic de drogues et de psychotropes, a indiqué dimanche un communiqué des mêmes services. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes, notamment les bandes de quartiers, et en vue de préserver la sécurité et la sérénité publiques à travers le territoire de la wilaya d'Alger, les éléments de la Brigade territoriale de Gendarmerie de Khraicia ont démantelé une bande de quartier qui semait la terreur parmi les habitants de la cité rurale de Khraïcia, en utilisant des armes blanches de différents types, a précisé la même source. Le réseau criminel s'adonnait également au trafic de drogues et de psychotropes parmi les jeunes, notamment les mineurs. Les mêmes services ont arrêté les quatre membres de cette bande, tous des repris de justice, et saisi des armes blanches. Les mis en cause seront déférés devant les juridictions territorialement compétentes, une fois l'enquête achevée, pour «constitution d'une association de malfaiteurs», «détention et port d'armes blanches sans autorisation», et «adhésion et participation aux bandes de quartiers dans le but de créer un climat d'insécurité», conclut le communiqué.

Boumerdes

370 millions de DA pour renforcer les capacités des CET

Les centres d'enfouissement technique de la wilaya de Boumerdes ont été renforcés avec de nouveaux équipements acquis par la direction de l'environnement pour un montant de 370 millions DA, a-t-on appris, dimanche, auprès des services de la wilaya. Ces équipements ont été acquis dans le cadre du programme sectoriel décentralisé de la direction de l'environnement, a indiqué à l'APS, le directeur du secteur, Ali Aiouaz, en marge de la célébration de la Journée mondiale des zones humides placée, cette année, sous le slogan "Protéger les zones humides pour notre avenir commun". Parmi les équipements acquis, un bulldozer, un compacteur, un élévateur de déchets divers et une machine de tri des déchets recyclables, a-t-on indiqué de même source. Le directeur de l'environnement a fait savoir que ces équipements ont été destinés au Centre d'enfouissement technique des déchets ménagers et assimilés de Zaâtra à l'Est de la wilaya, et au CET de Corso, au nord, relevant tous les deux de l'entreprise publique de gestion des CET. Ce matériel s'ajoute à d'autres équipements dont l'entreprise de gestion des CET a bénéficié récemment, à savoir, 02 bennes-tasseuses d'une capacité de 04 tonnes, un tracteur équipé d'une remorque et une citerne d'eau d'une capacité de 3.000 litres.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الاستاذ بختاوي سعيد موثق بوهران
شارع طرابلس زاوية ضيف الله جيلالي رقم 02 وهران
الهاتف 18-041-33-85-14 الفاكس 041-33-85-2103 رمز:
الشركة ذات المسئولية المحدودة المسماة " ام ان ميطل "
مقرها الاجتماعي: شارع سيدى جعفر رقم 24 قرية الحامول الكرمة وهران
رأسمالها الاجتماعي: 1.000.000.00 دج
تأسيس:

موجوب عقد تلقاء الأستاذ/ يختاوي سعيد ب بتاريخ 28/01/2025، وهو في طور التسجيل، تم
تأسيس شركة ذات المسئولية المحدودة المسماة " ام ان ميطل " ما بين السيد/ قندوسي نور
الدين، السيد بن عمار مصطفى نذير و السيد/ خاتمي عبد الحكيم التي تحمل المواصفات التالية:
الشخصية: الشركة ذات المسئولية المحدودة المسماة " ام ان ميطل. المدة: 99 سنة. مقرها
الاجتماعي : شارع سيدى جعفر رقم 24 قرية الحامول الكrama وهوان. غرضها الاجتماعي: تثمين
النفايات المنزلية و ما شابهها رمز النشاط 114101. تثمين النفايات الهاameda رمز النشاط
114102. تثمين النفايات الخاصة رمز النشاط 114103. تثمين النفايات الخاصة الخطيرة رمز
النشاط 114104. رأس المال التأسيسي: حدد رأس المالها مليون دينار جزائري (1.000.000,00)
و هو مقسم إلى 1000 حصة اجتماعية قيمة كل حصة ألف (1000) دج مرقمة من 01 إلى
1000 كالتالي: 1) السيد / قندوسي نور الدين يملك في الشركة ثلاثة و أربعون (340) حصه
اجتماعية مرقمة من 01 إلى 340. 2) السيد / بن عمار مصطفى نذير يملك في الشركة ثلاثة
و ثلاثون (330) حصه اجتماعية مرقمة من 341 إلى 670. 3) السيد / خاتمي عبد الحكيم يملك
في الشركة ثلاثة و ثلاثون (330) حصه اجتماعية مرقمة من 671 إلى 1000. وفي نفس
العقد عين السيد قندوسي نور الدين و السيد/ بن عمار مصطفى نذير كمسيران للشركة لمدة غير
حدودة.

**لإعلان / المؤثّق
05.02.2025**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الاستاذ دويونو بن ذهيبة محضر قضائي لدى محكمة مستغانم
الكان مكتبه في 72 مسكن بحي الشيش حادة مستغانم
الاعلان عن البيع بالمراد العلني
طبقا للمادة 748 من قانون الاجراءات المدنية والادارية
الى جانب ذلك يذكر في المادتين 10 و 11

المحضر الفضائي
05.02.2025

مكتب الاستاذة فخر جليل امال
محضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران
09-اعوانیت رقم 111 مطلع الفجر وهران
الهاتف: 041-82-71-32
نشر مستخرج قائمة شروط بيع عقار بالمزاد

العنوان الماده 748 من قانون الاجراءات المدنية والإدارية
عن الاستاذة فخیر جليل امل محضر قضائية لدى محكمة وهران، الكائن مقر مكتبتنا بحي 19 تعاونيات رقم 111
طفل الفجر وهران، الموقعة أدناه. بناء على طلب السيد: **SLIM PLAST EURL** ممثلة ذات الشخص الواحد و ذات المسؤولية المحدودة
بمسماة سليم بلاست والمروم لها باللاتينية **SLIM PLAST EURL** ممثلة بواسطة مصففها السيد شنин محمد
عادل ولد سليمان. الكائن مقرها بالمنطقة الصناعية مسر غرين هي القصب تحمل رقم 01 وهران. بناء على المادة 748
من ق 1 ا. بناء على محضر إيداع قائمة شروط البيع المحررة من قبلنا والمودعة لدى امانة ضبط محكمة السانية
تاریخ 2025/10/09. قمنا بنشر مستخرج من قائمة شروط البيع المحررة من قبلنا والمودعة لدى امانة ضبط
محكمة السانية بتاريخ 2025/01/09 والخاص بعقار مملوك للقيق الاهن الشركه الفراغة **LA GAZELLE**
ممثلة بواسطة مصففها السيد بوهالي فتحي والمتمثل في قطعة ارض معدة لبناء كائنة ببلدية السانية
جزئية 210 قطعة سدي الخيار تقدر مساحتها بخمسة ألاف و مائتين و تسعة وعشرون مترا مربع 5.229 م² تحمل
من محظوظ الجزرية بعد العقار من الشعلم القطعة الصغيرة بمساحة 2.965 م² ومن الشرق وحدة انتاجية
صناعية ومن الغرب شارع فاصل عن الصندوق الوظيفي للتوفيق والاحتياط CNEP
عشرون مليون و مائتان و خمسة و خمسون ألف و سبعة و خمسون ألف و سبعة و خمسون ألف و مائةدينار المقدر بـ 204.057.630,00 دج
و ذلك يثبت أساسى الذي يدى به البيع بالمزاد العلنى مقدر بـ 428.255.100,00 دج (اربعمائة و ثمانين
عشرون مليون و مائتان و أربعة مليون و سبعة و خمسون ألف و سبعة و خمسون ألف و مائةدينار المقدر بـ 204.057.630,00 دج
الختير القضية المنجزة من قبل الخبراء الاستاذان شريف موين والمودعة أمام كتابة محكمة السانية بتاريخ
2025/01/09 تحت رقم 24/278 . وأعلمتهان أن جلسه الاعتراضات حدثت ليوم 09/13/2025 في الساعة 10:30
بياناها أمام القاضي المكلف بالبيوع لدى محكمة السانية للنظر في الاعتراضات المحتمنة. وأخطرتهان أن جلسه
المزاد العلنى للعقار حدثت ليوم 20/03/2025 على الساعة 10:30 صباحا أمام القاضي المكلف بالبيوع لدى محكمة
السانية. وأنذرنا المدعى له بالاطلاع على قائمة شروط البيع للعقار المشار إليه أعلاه من أجل إيداع الملاطلات
الاعتراضات المحتمنة بطبقية عريضة إلى رئيس المحكمة المختصة بثلاثة أيام قبل جلسه الاعتراضات على الأقل والا
حقه في التمسك بها طبقا للمادة 747 من قانون الاجراءات المدنية والإدارية. حتى لا يجعل ما نقدم إثباتا لما نقدم
بررتنا هذا المحضر وبلغ بتاريخ المبين أعلاه طبقا للقانون.

05.02.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 الديوان العمومي للتحضر القضائي
 الأستاذة: زروالى حياة
 محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم
 اختصاص مجلس قضاء مستغانم
 العنوان: نهج محمد خيسى طريق مزغران مستغانم
 الهاتف الفاكس: 045409122
 متفرج قانة شرطوط البلي
 المادة 748 من قانون الاحياءات المدنية والادارية

على طلب السيد احمد بن قلاوز محمد، الساكن دوار فالوزية سيرات مستقائم، ضد السيد: شوشة شعبان، الساكن بن حسبيان عين النويصي مستقائم. بحضور الدولة ممثلة بوزير المالية ممثلاً من طرف مدير أملاك الدولة لولاية مستقائم، الكائن مقره: مستقائم، بحضور: الديوان الوطني للاراضي الفلاحية لولاية مستقائم الممثل بمدير القانوني، / الكائن مقره: عقد اتفاق بينه مورخ في 07/23/2024 تحت هرس رقم 198/2024 حرر من 08/27/2024. بناء على أمر بحظر موقعة الاستاذة حفاني ليندة والمهور بالصيغة التقافية المورخة في 08/27/2024. بناء على أمر بحظر موقعة الاستاذة حفاني ليندة والمهور بالصيغة التقافية المورخة في 08/27/2024.

يفيد على عقار صادر عن رئيس محكمة مستقائم بتاريخ 29/04/2024 رقم 008514، تعلن الاستاذة زروالى حية 03/02/2025 صحة من ضمن حصن متساوية في الشيوخ من قطعة أرض صالحة للزراعة والأملال سلطانية على مستقرة فلاحية جماعة رقم 21 المسماة سـ الثـونـ الـكـائـنـ بـلـيـدـةـ الحـسـيـانـ مـسـتـقـائـمـ مـسـاحـتـهاـ 09 هكتار

6 ابريل 2024 سن-tierar 06 مجموعة ملكية رقم 10 تكون من 1-01-01-82-82-83 ارض بـ، بـ 02-02-46-46-32 من صالحة الريعي، جـ 38 هـ 30 سـ صالحـةـ الـفـلاحـةـ، وـ حـسـبـ الـخـرـيـجـ اـيـ 03ـ هـ 22ـ آـرـ 03ـ مـنـ كلـهاـ مـغـرـوـسـةـ باـشـجـارـ الرـمانـ الـتـيـ يـتـارـوحـ عـهـاـ 03ـ وـ 05ـ سـنـواتـ

قد حد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ ثلاثة عشر مليون وثمانية مائة واثنان وخمسون ينار جزائري 13.852.000.00 جـ. حدت جلسة الاعترافات يوم 02/02/2025 على الساعة 11:30 صباحاً و جلسة بيع بالمزاد العلني يوم 11/03/2025 على الساعة 14:00 بعد الزوال. تقدم الاعترافات بعرضة إلى رئيس محكمة مستقائم قبل 03 أيام من تاريخ جلسة الاعترافات أمام محكمة مستقائم قسم البيوع العقارية للأطلاع على قائمة شروط بيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحضر القضائية أوأمانة ضبط محكمة مستقائم.

05.02.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضرات القضائية
الأستاذة الوالي زهرة
محضر قضائية لدى محكمة سيدى علي
حي 64 مسكن عماره د رقم 02 سيدى علي
إعلان عن البيع بالمزاد العلني
على الحكم الصادر عن محكمة سيدى علي، قس

ري بتاريخ 15/04/2024 تحت رقم التربيعى 24/000. تعلن الأستاذة الوالى زهرة محضرية لدى محكمة سيدى على عن بيع العقار إدارى العلنى وذلك الجلسه 10/02/2025 بمحكمى على وذلك أمام قاضى البيوع العقارية للعقارات، تعينه: التعين قطعة ارض ذات طابع فلاحى، يدور الغوايزية بلدية حاج مساحتها 44 ار وستينiar قسم 08 مجموع ملكية 605. السعر 15.571.500 خمسة عشر مليون ستمائة وواحد و سبعون ألف وخمسمائة دينار. للإطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بـ المحضررة القضائية المذكورة اعلاه أو كتابة المحكمة.

حضره القضايا
05.02.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغانم
محكمة سيدى على
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب

حكم المحكمة حل فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا، في أول درجة وحضوريا؛ في الشكل الحكم بقبول الدعوى شكلاً. في الموضوع: الحكم باستبدال المقدمة بوفاق فاطمة المعينة بموجب الحكم الصادر عن محكمة الحال قسم شؤون الأسرة بتاريخ 14-12-2009 تحت رقم فهرس 1401 بالمدعي عليها بن على فاطمة الزهرة وبالنتيجة تعينها مقدمة على زوجها المحجور عليه بوفاق عبد القادر للقيام بنفس المهام المحددة بموجب الحكم المذكور أعلاه، مع الأمر بنشر هذا الحكم للإعلان حال سيرورته نهائياً. وتحميل الطرفين مناصفة المصروفات القضائية المقدرة بـ 450 دج. بذا صدر الحكم وأفصح به جهاراً بالجلسة العلنية المنعقدة بالتزامن والمكان المذكورين أعلاه وأمضي أصله من طرف الرئيس وأمين الضبط.

05.02.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغانم
محكمة مستغانم
القسم شئون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم

حكمت المحكمة حل فصلنا في قضايا شؤون الأسرة، علنيا حضوريا، ابتدائيا : في الشكل قبول إعادة السيريري الدعوى بعد الخبرة. في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضع عن محكمة الحال قسم شؤون الأسرة بتاريخ 2024/05/23 تحت رقم الفهرس 4/02837 واعتماد تقرير الخبرة المنجزة من طرف الدكتور حنيفي هاشمي عمار أحد المودعة بامانة ضبط المحكمة وبالنتيجة القضاء بالحجر على المدعى عليه بن داني العربي المولود بتاريخ 1976-03-28 ببوقيرات ابن محمد وكوابيس حسنة مع تعين أخيه المدعي مقاما عليه لرعايته وإدارة شؤونه المالية والإدارية بدلا عنه مع أمر ضابط الحالة المدنية ليبلديه بوقيرات بالتأشير بهذا الحكم على هاشم عقد ميلاد المحجور عليه. مع الأمر ينشر منطورة هذا الحكم باي جريدة وطنية يومية على نفقة المدعي. تحمل المدعي المصارييف القضائية المتعلقة بالدعوى الحالية والدعوى السابقة بما فيها مصاريف الخبرة المنجزة. بذا صدر الحكم وأفصح به جهرا بالجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ المذكور أعلاه، ولصحته امضى أصله كل من الرئيس وأمين الضبط الرئيس / أمين الضبط

05.02.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضرات القضائية
الأستاذة الوالي زهرة
محضرة قضائية لدى محكمة سيدى علي
حي 64 مسكن عمارة د رقم 02 سيدى علي
إعلان عن البيع بالمزاد العلني
بناء على الحكم الصادر عن المحكمة الادار
بمستغانم بتاريخ 2011/06/12 فهرس ر
11/00233 والممهور بالصيغة التقينية و
23/17 المؤرخة في 2023/02/14. تعلن الاستئناف
الوالى زهرة محضرة قضائية لدى محكمة سيدى
علي عن بيع العقار بالMZAD العلنى وذلك الجل
10/02/2025 بممحكمة سيدى علي وذلك أمام قاض
البيوع العقارية للعقار الآتى تعينه: التعين : ما
تجاري كان سيدى علي مساحته 35.25 مترا متر مربع
يحمل القسم 95 مجموع ملكية 14 حصة 4
السعر الإفتتاحى: مبلغ 3.150.000 دج ثلاثة ملايين
ومائة و خمسون الف دينار جزائري. للإطلاع ع
دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضرات القضائية
المذكورة اعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.
المحضررة القضا
02.2025

卷之三

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العومي للمحضرات القضائية
الأستاذة الوالي زهرة
محضر قضائية لدى محكمة سيدى على
حي 64 مسكن عماره رقم 02 سيدى على
إعلان عن البيع بالمزاد العلني
بناء على الأذن الصادر عن السيد رئيس ق
شون الأسرة بمحكمة سيدى علي بتار
2023/12/24 تحت رقم الترتيب 05410 . نع
الأستاذة الوالي زهرة محضر قضائية لدى محك
سيدى علي عن بيع العقار بالMZAD العلني وذ
الجلسة 2025/02/10 بمحكمة سيدى علي وذلك لم
قاضي البيوع العقارية للعقار الآتي تعيينه: التعبي
مناب القصر المقدر ب 24/13 من قطعة أرض ذا
طابع فلاحي كائنة بدور الدحامية بدلاية سيدى ع
مساحتها 03 ار و 65 ستينiar قسم 11 مجمو
ملكية 374. السعر الإفتتاحي : مبلغ 300.000 دج مليونين وثلاثمائة الف دينار جزائري. للاطلا
على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر
 القضائية المذكورة اعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.
المحضررة القضائية
05.02.2025

3

3.02.2025

Vainqueur du MCO, le CRB lui accorde le bon de sortie

Amrani retrouvera le banc face à l'USMH

Par Rachid BELARBI

Plus compétitif et beaucoup mieux organisé, le Chabab de Belouizdad s'est imposé sans trop de difficultés lundi en fin de journée à Oran, remportant un succès qui lui permet de talonner le MCA au classement général duquel deux points seulement les séparent désormais, en attendant la grande explication de samedi prochain dans le cadre de la Supercoupe d'Algérie. Handicapé par le huis clos et l'absence de son bouillonnant public qui fait habituellement sa force, mais aussi et surtout par son manque de rythme et les limites criardes de son effectif, le Mouloudia n'a, d'ailleurs, pu tenir une mi-temps, pliant dès la demi-heure de jeu sur un premier but de Mahious, validé après l'intervention de la VAR. Incapables de prendre la mesure de leur adversaire, les Oranais seront ensuite (presque) assommés dès le retour des vestiaires, encaissant un second but à la reprise, signé du même Mahious (46'). Et dans ce classique entre les deux doyens de l'élite nationale caractérisé par l'absence d'entraineurs en chef sur les deux bancs, c'est le rentrant Zoubir Moutani qui porta un autre coup de poignard à son équipe en provoquant son expulsion moins d'une demi-heure après son entrée en jeu. C'est paradoxalement en infériorité numérique que le Mouloudia d'Oran se réveillera pour acculer le CRB dans son camp, parvenant même à réduire l'écart à dix minutes de la fin par l'entremise de Aribi, à la conclusion d'un joli mouvement collectif initié par Baakoh. C'était, toutefois, trop tard pour contester réellement la supériorité d'un Chabab de Belouizdad qui a fini par dicter sa loi sans pour autant impressionner, face



à un MCO loin des standards requis pour faire bonne figure en Ligue 1. Signe qui ne trompe pas sur le malaise qui couve, aucun responsable de l'équipe n'a daigné se présenter à la traditionnelle conférence de presse pour s'exprimer. Ni Abdelkader Amrani, qui a quitté précipitamment le stade Miloud Hadefi, certainement pour ne pas croiser ses anciens dirigeants du CRB, ni l'un de ses adjoints, encore moins le directeur sportif Mouloud Meziane dont on n'a pas trouvé trace du côté des vestiaires sitôt le coup de sifflet final donné. A l'inverse du club vainqueur du soir, représenté par son président Mehdi Rabehi ainsi que par son ancien joueur et membre

de la direction Noureddine Neggazi. Le secrétaire du Chabab a, du reste, confirmé que la résiliation de contrat d'Amrani sera signée dès hier, assurant que le nouvel entraîneur du MCO pourra diriger son équipe du banc de touche, ce vendredi face à l'USM El-Harrach, en huitième de finale de la Coupe d'Algérie. Une rencontre à très gros enjeu pour le club d'El-Hamri, ainsi que pour son nouveau patron technique, d'autant plus qu'elle se déroulera en présence du public mouloudéen, qu'on annonce nombreux pour soutenir les Rouge et Blanc dans leur quête du billet qualificatif pour les quarts de finale de l'épreuve populaire.

Tour d'Algérie 2025

«Toutes les conditions sont réunies pour la réussite de la 25ème édition»

Le président de la Fédération algérienne de cyclisme, Kheireddine Barbari, a assuré lundi à Alger que toutes les conditions sont réunies pour la réussite de la 25e édition du Tour d'Algérie cycliste (TAC 2025), prévue en dix étapes du 9 au 18 février, à travers 13 villes de l'Est et du grand Sud du pays sur un parcours total de 1404 kilomètres. «La caravane, composée de 17 équipes, représentant 12 pays, traversera cette année 13 villes de l'Est et du Sud du pays, avec un départ historique de Tunisie à travers l'organisation du Grand Prix de Sakiet Sidi Youssef le 8 février, une date historique pour nos deux pays. Cette édition enregistrera également la participation symbolique de la sélection du Sahara occidental, invitée d'honneur du TAC 2025», a déclaré Barbari au Forum de l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens, tenu à la salle de conférences du stade 5 Juillet. «Toutes les conditions sont réunies pour la réussite d'un grand Tour d'Algérie 2025, avec un parcours technique composé d'étapes plates promises aux sprinters et d'autres montagneuses, qui offriront une lutte acharnée pour le maillot jaune», a assuré Barbari, selon lequel «la concurrence sera probablement très rude» cette année, en présence d'équipes de qualité représentant trois continents (Afrique, Asie et Europe). Et d'ajouter: «Le TAC aura également des portées économiques, touristiques et culturelles, car à travers lui, nous avons l'ambition d'apporter un plus aux participants et aux fans de la petite reine. Pour la promotion du tourisme et la destination Algérie, nous avons opté cette année pour d'autres paysages envoutants à couper le souffle de



notre grand Sud, ainsi que l'organisation de plusieurs activités culturelles (quiz, concours, ateliers) autour du village du Tour aux départs et arrivées de chaque étape». Pour cette 25e édition du TAC, les organisateurs ont retenu 17 équipes composées de six coureurs chacune (102 coureurs au total), dont six algériennes, à savoir, Madar Procyling Team, Majd El Guerara, MCA, IR-BEK El Kantra, ainsi que les sélections nationales Elite et Développement. Les 11 équipes étrangères sont: les sélections nationales tunisienne, mauricienne, érythréenne et égyptienne auxquelles s'ajoutent la Team Flanders de Belgique, la Team Technipes Inemilia Romania d'Italie, l'Univers Cycling Team des Pays-Bas, la CLN Cycling de Suisse, la Team Stork d'Allemagne, l'ASC Monsters d'Indonésie et Glory Mentech de Chine. «Nous avons invité des équipes de qualité pour hausser le niveau et offrir ainsi le meilleur spectacle possible, et surtout, permettre à nos athlètes de se frotter à des adversaires d'envergure, ce qui leur permet-

Mercato

Bennacer va rejoindre Gouiri à l'O Marseille



'Olympique de Marseille et l'AC Milan ont trouvé un accord pour le transfert de l'international algérien, Ismaïl Bennacer, chez l'actuel dauphin de la Ligue 1 française. L'AC Milan et le club phocéen ont trouvé un accord de principe ce lundi soir pour un prêt de Bennacer avec option d'achat de 10 millions d'euros, rapporte le journal sportif L'Equipe. Bennacer (27 ans) avait rejoint le club lombard en 2019, en provenance de l'autre club italien d'Empoli, pour cinq ans. En janvier 2023, il avait prolongé son aventure avec les « Rossoneri » jusqu'en 2027. Il devrait rejoindre à Marseille son compatriote et coéquipier en équipe nationale, Amine Gouiri, qui s'est engagé vendredi avec l'OM jusqu'en juin 2029, après deux saisons et demie sous les couleurs du Stade rennais. Bennacer a disputé 178 matchs avec le club milanais, toutes compétitions confondues, pour 8 buts marqués. Il avait remporté le titre de champion d'Italie en 2024. La période des transferts d'hiver dans la plupart des championnats européens prendra fin ce lundi à 23h00.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذة مفتش قضاء وهران
محضر قضائي لدى مجلس قضاء وهران
شارع الشهيد بورقيبة قبور، هي الياسمين إقامة أخدم عماره د بدر
الجبر، وهران/ هاتف رقم : 0405222222
محضر تبليغ مضمون تبليغ قرار غابي جزائري في شقة العددي
عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية
المواد 410، 411، 412، 413، 414، 415، 416، 417، 418، 419، 420، 421، 422، 423، 424، 425، 426، 427، 428، 429، 430، 431، 432، 433، 434، 435، 436، 437، 438، 439، 440، 441، 442، 443، 444، 445، 446، 447، 448، 449، 450، 451، 452، 453، 454، 455، 456، 457، 458، 459، 460، 461، 462، 463، 464، 465، 466، 467، 468، 469، 470، 471، 472، 473، 474، 475، 476، 477، 478، 479، 480، 481، 482، 483، 484، 485، 486، 487، 488، 489، 490، 491، 492، 493، 494، 495، 496، 497، 498، 499، 499، 500، 501، 502، 503، 504، 505، 506، 507، 508، 509، 510، 511، 512، 513، 514، 515، 516، 517، 518، 519، 520، 521، 522، 523، 524، 525، 526، 527، 528، 529، 530، 531، 532، 533، 534، 535، 536، 537، 538، 539، 540، 541، 542، 543، 544، 545، 546، 547، 548، 549، 550، 551، 552، 553، 554، 555، 556، 557، 558، 559، 560، 561، 562، 563، 564، 565، 566، 567، 568، 569، 570، 571، 572، 573، 574، 575، 576، 577، 578، 579، 580، 581، 582، 583، 584، 585، 586، 587، 588، 589، 589، 590، 591، 592، 593، 594، 595، 596، 597، 598، 599، 599، 600، 601، 602، 603، 604، 605، 606، 607، 608، 609، 610، 611، 612، 613، 614، 615، 616، 617، 618، 619، 620، 621، 622، 623، 624، 625، 626، 627، 628، 629، 630، 631، 632، 633، 634، 635، 636، 637، 638، 639، 639، 640، 641، 642، 643، 644، 645، 646، 647، 648، 649، 649، 650، 651، 652، 653، 654، 655، 656، 657، 658، 659، 659، 660، 661، 662، 663، 664، 665، 666، 667، 668، 669، 669، 670، 671، 672، 673، 674، 675، 676، 677، 678، 679، 679، 680، 681، 682، 683، 684، 685، 686، 687، 688، 689، 689، 690، 691، 692، 693، 694، 695، 696، 697، 698، 699، 699، 700، 701، 702، 703، 704، 705، 706، 707، 708، 709، 709، 710، 711، 712، 713، 714، 715، 716، 717، 718، 719، 719، 720، 721، 722، 723، 724، 725، 726، 727، 728، 729، 729، 730، 731، 732، 733، 734، 735، 736، 737، 738، 739، 739، 740، 741، 742، 743، 744، 745، 746، 747، 748، 749، 749، 750، 751، 752، 753، 754، 755، 756، 757، 758، 759، 759، 760، 761، 762، 763، 764، 765، 766، 767، 768، 769، 769، 770، 771، 772، 773، 774، 775، 776، 777، 778، 779، 779، 780، 781، 782، 783، 784، 785، 786، 787، 788، 789، 789، 790، 791، 792، 793، 794، 795، 796، 797، 798، 799، 799، 800، 801، 802، 803، 804، 805، 806، 807، 808، 809، 809، 810، 811، 812، 813، 814، 815، 816، 817، 818، 819، 819، 820، 821، 822، 823، 824، 825، 826، 827، 828، 829، 829، 830، 831، 832، 833، 834، 835، 836، 837، 838، 839، 839، 840، 841، 842، 843، 844، 845، 846، 847، 848، 849، 849، 850، 851، 852، 853، 854، 855، 856، 857، 858، 859، 859، 860، 861، 862، 863، 864، 865، 866، 867، 868، 869، 869، 870، 871، 872، 873، 874، 875، 876، 877، 878، 879، 879، 880، 881، 882، 883، 884، 885، 886، 887، 888، 889، 889، 890، 891، 892، 893، 894، 895، 896، 897، 898، 899، 899، 900، 901، 902، 903، 904، 905، 906، 907، 908، 909، 909، 910، 911، 912، 913، 914، 915، 916، 917، 918، 919، 919، 920، 921، 922، 923، 924، 925، 926، 927، 928، 929، 929، 930، 931، 932، 933، 934، 935، 936، 937، 938، 939، 939، 940، 941، 942، 943، 944، 945، 946، 947، 948، 948، 949، 950، 951، 952، 953، 954، 955، 956، 957، 958، 959، 959، 960، 961، 962، 963، 964، 965، 966، 967، 968، 969، 969، 970، 971، 972، 973، 974، 975، 976، 977، 978، 979، 979، 980، 981، 982، 983، 984، 985، 986، 987، 988، 989، 989، 990، 991، 992، 993، 994، 995، 996، 997، 998، 999، 999، 1000، 1001، 1002، 1003، 1004، 1005، 1006، 1007، 1008، 1009، 1009، 1010، 1011، 1012، 1013، 1014، 1015، 1016، 1017، 1018، 1019، 1019، 1020، 1021، 1022، 1023، 1024، 1025، 1026، 1027، 1028، 1029، 1029، 1030، 1031، 1032، 1033، 1034، 1035، 1036، 1037، 1038، 1039، 1039، 1040، 1041، 1042، 1043، 1044، 1045، 1046، 1047، 1048، 1049، 1049، 1050، 1051، 1052، 1053، 1054، 1055، 1056، 1057، 1058، 1059، 1059، 1060، 1061، 1062، 1063، 1064، 1065، 1066، 1067، 1068، 1069، 1069، 1070، 1071، 1072، 1073، 1074، 1075، 1076، 1077، 1078، 1079، 1079، 1080، 1081، 1082، 1083، 1084، 1085، 1086، 1087، 1088، 1089، 1089، 1090، 1091، 1092، 1093، 1094، 1095، 1096، 1097، 1098، 1098، 1099، 1099، 1100، 1101، 1102، 1103، 1104، 1105، 1106، 1107، 1108، 1109، 1109، 1110، 1111، 1112، 1113، 1114، 1115، 1116، 1117، 1118، 1119، 1119، 1120، 1121، 1122، 1123، 1124، 1125، 1126، 1127، 1128، 1129، 1129، 1130، 1131، 1132، 1133، 1134، 1135، 1136، 1137، 1138، 1139، 1139، 1140، 1141، 1142، 1143، 1144، 1145، 1146، 1147، 1148، 1149، 1149، 1150، 1151، 1152، 1153، 1154، 1155، 1156، 1157، 1158، 1159، 1159، 1160، 1161، 1162، 1163، 1164، 1165، 1166، 1167، 1168، 1169، 1169، 1170، 1171، 1172، 1173، 1174، 1175، 1176، 1177، 1178، 1179، 1179، 1180، 1181، 1182، 1183، 1184، 1185، 1186، 1187، 1188، 1189، 1189، 1190، 1191، 1192، 1193، 1194، 1195، 1196، 1197، 1198، 1198، 1199، 1199، 1200، 1201، 1202، 1203، 1204، 1205، 1206، 1207، 1208، 1209، 1209، 1210، 1211، 1212، 1213، 1214، 1215، 1216، 1217، 1218، 1219، 1219، 1220، 1221، 1222، 1223، 1224، 1225، 1226، 1227، 1228، 1229، 1229، 1230، 1231، 1232، 1233، 1234، 1235، 1236، 1237، 1238، 1239، 1239، 1240، 1241، 1242، 1243، 1244، 1245، 1246، 1247، 1248، 1249، 1249، 1250، 1251، 1252، 1253، 1254، 1255، 1256، 1257، 1258، 1259، 1259، 1260، 1261، 1262، 1263، 1264، 1265، 1266، 1267، 1268، 1269، 1269، 1270، 1271، 1272، 1273، 1274، 1275، 1276، 1277، 1278، 1279، 1279، 1280، 1281، 1282، 1283، 1284، 1285، 1286، 1287، 1288، 1289، 1289، 1290، 1291، 1292، 1293، 1294، 1295، 1296، 1297، 1298، 1298، 1299، 1299، 1300، 1301، 1302، 1303، 1304، 1305، 1306، 1307، 1308، 1309، 1309، 1310، 1311، 1312، 1313، 1314، 1315، 1316، 1317، 1318، 1319، 1319، 1320، 1321، 1322، 1323، 1324، 1325، 1326، 1327، 1328، 1329، 1329، 1330، 1331، 1332، 1333، 1334، 1335، 1336، 1337، 1338، 1339، 1339، 1340، 1341، 1342، 1343، 1344، 1345، 1346، 1347، 1348، 1349، 1349، 1350، 1351، 1352، 1353، 1354، 1355، 1356، 1357، 1358، 1359، 1359، 1360، 1361، 1362، 1363، 1364، 1365، 1366، 1367، 1368، 1369، 1369، 1370، 1371، 1372، 1373، 1374، 1375، 1376، 1377، 1378، 1379، 1379، 1380، 1381، 1382، 1383، 1384، 1385، 1386، 1387، 1388، 1389، 1389، 1390، 1391، 1392، 1393، 1394، 1395، 1396، 1397، 1398، 1398، 1399، 1399، 1400، 1401، 1402، 1403، 1404، 1405، 1406، 1407، 1408، 1409، 1409، 1410، 1411، 1412، 1413، 1414، 1415، 1416، 1417، 1418، 1419، 1419، 1420، 1421، 1422، 1423، 1424، 1425، 1426، 1427، 1428، 1429، 1429، 1430، 1431، 1432، 1433، 1434، 1435، 1436، 1437، 1438، 1439، 1439، 1440، 1441، 1442، 1443، 1444، 1445، 1446، 1447، 1448، 1449، 1449، 1450، 1451، 1452، 1453، 1454، 1455، 1456، 1457، 1458، 1459، 1459، 1460، 1461، 1462، 1463، 1464، 1465، 1466، 1467، 1468، 1469، 1469، 1470، 1471، 1472، 1473، 1474، 1475، 1476، 1477، 1478، 1479، 1479، 1480، 1481، 1482، 1483، 1484، 1485، 1486، 1487، 1488، 1489، 1489، 1490، 1491، 1492، 1493، 1494، 1495، 1496، 1497، 1498، 1499، 1499، 1500، 1501، 1502، 1503، 1504، 1505، 1506، 1507، 1508، 1509، 1509، 1510، 1511، 1512، 1513، 1514، 1515، 1516، 1517، 1518، 1519، 1519، 1520، 1521، 1522، 1523، 1524، 1525، 1526، 1527، 1528، 1529، 1529، 1530، 1531، 1532، 1533، 1534، 1535، 1536، 1537، 1538، 1539، 1539، 1540، 1541، 1542، 1543، 1544، 1545، 1546، 1547، 1548، 1549، 1549، 1550، 1551، 1552، 1553، 1554، 1555، 1556، 1557، 1558، 1559، 1559، 1560، 1561، 1562، 1563، 1564، 1565، 1566، 1567، 1568، 1569، 1569، 1570، 1571، 1572، 1573، 1574، 1575، 1576، 1577، 1578، 1579، 1579، 1580، 1581، 1582، 1583، 1584، 1585، 1586، 1587، 1588، 1589، 1589، 1590، 1591، 1592، 1593، 1594، 1595، 1596، 1597، 1598، 1598، 1599، 1599، 1600، 1601، 1602، 1603، 1604، 1605، 1606، 1607، 1608، 1609، 1609، 1610، 1611، 1612، 1613، 1614، 1615، 1616، 1617، 1618، 1619، 1619، 1620، 1621، 1622، 1623، 1624، 1625، 1626، 1627، 1628، 1629، 1629، 1630، 1631، 1632، 1633، 1634، 1635، 1636، 1637، 1638، 1639، 1639، 1640، 1641، 1642، 1643، 1644، 1

Le Snel salue les "nouvelles mesures" de soutien au livre et à l'édition

Le Syndicat national des éditeurs de livres (Snel) a salué les dernières décisions du ministère de la Culture et des Arts, visant à asseoir une "nouvelle politique" qui sera mise en application prochainement, pour le soutien au livre et à l'édition à travers notamment le renforcement de la participation des éditeurs algériens aux foires internationales et la création de nouveaux espaces d'exposition.

Le Snel a accueilli avec satisfaction le "soutien aux librairies à travers la création d'espaces de vente et d'exposition avec la facilitation de l'obtention d'autorisations, ainsi que l'accompagnement des maisons d'édition" pour l'organisation des expositions à travers le pays, selon un communiqué du syndicat.

Rappelant que certaines de "ces mesures ont été portées sur la liste de ses propositions", le Snel estime que cette "feuille de route" devra "contribuer à la promotion de la lecture publique et du lectorat ainsi que l'industrie du livre".

Le syndicat dit avoir toujours plaidé pour une "nouvelle étape" d'échange et de dialogue avec la société civile, ainsi qu'une "communication fructueuse" avec les éditeurs, notant avec satisfaction l'intérêt accordé à la culture par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ainsi que ses instructions pour la consécration du droit du citoyen à la culture", consacré par la Constitution.

Le syndicat s'est dit, d'autre part, "optimiste" quant à l'engagement du ministère de la Culture et des Arts à lever les obstacles entravant l'industrie et la commercialisation du livre, considéré comme "levier" du développement national.

L'organisation a, par ailleurs, fait part de sa "volonté d'interagir positivement avec la nouvelle politique annoncée", en affirmant son "soutien" et sa "contribution" à la mise en œuvre de cette feuille de route à travers des projets consacrant le droit du citoyen à la culture et à la connaissance.

Nouvelle publication sur le maître du Chaâbi El Hadj M'Hamed El Anka signée Abdelkader Bendameche

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) a abrité, samedi à Alger, une rencontre littéraire au cours de laquelle Abdelkader Bendameche, chercheur en musique et patrimoine, a présenté son nouvel ouvrage intitulé "Cheikh M'hamed El Anka au panthéon patrimonial de la chanson chaâbie".

Abdelkader Bendameche a évoqué, lors de cette rencontre en présence d'El-Hadi El Anka, fils du Cheikh, les principales étapes de la réalisation de cet ouvrage de 400 pages, publié aux éditions ENAG.

A travers ses chapitres, et avec de riches références et des photos rares, le livre retrace le long parcours artistique de Cheikh M'Hamed El Anka (1907-1978), mettant en lumière ses premières années d'apprentissage, sa passion pour la musique et l'influence de ses maîtres sur ses orientations artistiques, parmi lesquels Cheikh Mustapha Nador, Sidi Ali Bensari et Ben Zekri, a déclaré l'auteur.

"El Hadj M'Hamed El Anka a créé un nouveau style musical tout à fait différent, c'est le Chaâbi", confie Bendameche qui estime qu'"il est l'un des innovateurs dans la pratique artistique algérienne, du fait qu'il a intégré divers instruments et genres puisés dans le patri-



moine musical andalou notamment, afin de développer cette musique populaire et l'enrichir d'Inkilabat, de touchiate et de mkhilssat, ce qui a contribué à l'émergence de ce genre artistique exceptionnel, à l'époque". L'auteur a rappelé que le premier ouvrage consacré à El Hadj M'Hamed El Anka, a été publié en 1981 par le journaliste Rabah Saâdallah.

El Anka qui a laissé derrière lui un héritage musical immense avec plus de 130 disques, a inspiré toute une génération d'artistes, a-t-il dit. "Il avait aussi une vision prospective profonde quant à l'importance de préserver le patrimoine cultuel algérien pour promouvoir l'identité nationale en formant des générations de jeunes à ce genre musical exceptionnel", a-t-il ajouté.

L'ouvrage renferme "des informations précises et des détails rares établis par des documents, des photos et des archives" sur la vie et la carrière artistique de

Présentation à Alger des meilleurs projets cinématographiques des jeunes créateurs et investisseurs

Les meilleurs projets et concepts cinématographiques des jeunes de différentes wilayas d'Algérie dans le domaine de la créativité et de l'investissement, ont été présentés, lundi à Alger, en présence du ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballelou, à l'issue des activités du "Salon national de l'investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique". Coordonnés par l'organisation "Rencontre Jeunesse Algérie" sous le slogan, "Le cinéma entre préservation du patrimoine et diversité économique", les travaux du Salon National de l'Investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique, ont été tenus les 2 et 3 février au Palais de la Culture, Moufdi-Zakaria.

Organisés sous le haut patronage du ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, en collaboration avec le ministre de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui et du président de l'Observatoire national de la société civile, Noureddine Benbrahim, ce salon s'est également déroulé en présence de



hauts fonctionnaires d'Etat, responsables d'institutions et d'organismes officiels.

Les travaux de ce salon visent à présenter les meilleurs projets et concepts cinématographiques sélectionnés lors des forums nationaux et régionaux organisés en 2024 dans le cadre du projet national "Maison de l'investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique", lancé pour le développement de la contribution des Startups dans le secteur du 7e Art.

Le ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballelou, a estimé que le cinéma constitue aujourd'hui "une option économique exceptionnelle" pour son département, en application des recommandations du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", initiateur de cet intérêt officiel porté à l'égard de l'industrie cinématographique.

Dans le même élan, M. Ballalou est revenu sur les assises de cinéma nationales récemment organisées sous le parrainage personnel du Président de la République, affirmant qu'"il existe une grande volonté d'accroître les investissements dans le cinéma, de développer les infrastructures et de produire des films qui reflètent les aspirations du Public".

Selon le ministre, le lancement du projet de la "Maison de l'investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique" par l'organisation "Rencontres Jeunesse Algérie", est un "indicateur de conscience", d'où la nécessité de semer un noyau pour la création d'une "industrie cinématographique forte, réelle et compétitive dans notre pays".

Il a également salué l'initiative de cette organisation de jeunes en affirmant que leur action est un "modèle original et créatif de communication positive entre diverses activités communautaires et organismes officiels".

De son côté, le président de l'Observatoire national de la société civile, Noureddine Benbrahim, a déclaré que "la direction est claire et la volonté politique existe

en ce qui concerne l'intérêt pour le secteur du cinéma et à travers lui la création d'images et de contenus qui défendent la personnalité algérienne et identité nationale".

Pour sa part, le responsable de l'organisation "Rencontre Jeunesse Algérie" a assuré que le projet "Maison de l'investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique" a été lancé dans le cadre des célébrations du 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de Novembre, avec pour but de "réaliser une nouvelle approche d'un cinéma d'investissement capable de contribuer au développement économique durable du pays".

Lors de ce salon les jeunes ont rencontré des représentants d'institutions et d'organismes affiliés au ministère de la Culture et des Arts, ou spécialisés dans le domaine de l'investissement et du prêt, à qui, ils ont présenté leurs projets cinématographiques, domiciliés chez des startups, des clubs ou association de cinéma, à l'instar de, "Gens du cinéma" de Timimoun, "Cinéma dell'Arte" de Sidi Bel Abbes ou encore "Lumières" d'Alger.

La présentation des projets cinématographiques s'est également déroulée devant les responsables, du Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (CNCA), de l'Institut national supérieur du cinéma (INSC) de Koléa, de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), et du Fonds algérien des Startups (ASF).

A l'issue de ce salon, 34 films cinématographiques, conçus par des jeunes, entre courts métrages de fiction, courts métrages documentaires et films d'animation, ont été sélectionnés par un jury spécialisé qui a travaillé durant l'année écoulée dans différents wilayas, offrant à ces jeunes porteurs de projets, la possibilité d'un accompagnement et d'une assistance technique et artistique pour la réalisation de leurs œuvres.

09h35 Téléshopping
10h30 Amour, gloire et beauté
11h00 Les Feux de l'amour
11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h55 Petits plats en équilibre
13h00 JT 13h
13h40 Petits plats en équilibre
13h50 Plus belle la vie, encore plus belle
14h20 Zoé, maman solo
15h50 La princesse et le bodyguard
17h35 Familles nombreuses : la vie en XXL
18h30 Ici tout commence
19h10 Demain nous appartient
20h00 JT 20h
21h10 Elsbeth
21h55 Elsbeth
22h50 Esprits criminels
23h40 Esprits criminels
00h30 Qui veut gagner des millions ?
01h45 Qui veut gagner des millions ?

12h55 Journal
13h00 Journal
13h40 Journal
13h45 Basique, l'essentiel de la musique
13h50 Ça commence aujourd'hui
15h00 Ça commence aujourd'hui
16h15 Affaire conclue
17h05 Affaire conclue
17h50 Affaire conclue : la vie des objets
18h00 Tout le monde a son mot à dire
18h35 N'oubliez pas les paroles
19h55 Journal
20h00 Journal
20h54 Image du jour : Le Tournoi des Six Nations
20h56 Les révélations des Victoires de la musique
21h00 Mot de passe : le duel
21h10 Bénie soit Sixtine
22h50 Dans les yeux d'Olivier
00h45 Rivages
01h30 Rivages
02h10 Rivages

11h40 Le monde magique de Jérôme Commandeur
12h08 La boîte à questions
12h18 En aparté
12h52 Clique
13h25 La Planète des singes : Le nouveau royaume
15h45 Ducobu passe au vert
17h05 Cocorico
18h35 Têtâtête(s)
18h50 Tchi tcha
19h16 La boîte à questions
19h21 Clique
19h56 En aparté
20h33 En aparté
21h09 Aime-moi si tu peux
22h18 Hot Ones
22h55 Clique
23h27 Enterrement de vie de garçon
23h49 Enterrement de vie de garçon
01h38 La Nouvelle Femme
03h16 Têtâtête(s)
03h31 Bérénégère Krief : Amour

12h30 ICI 12/13
14h35 Tandem
15h40 Tandem
16h35 La p'tite librairie
16h45 Duels en familles
17h20 Slam
18h05 Questions pour un champion
18h50 Journal
19h00 Dans le rétro
19h12 Hors la ville
19h19 ICI 19/20 édition toutes régions
19h50 Tout le sport
20h00 Le mag Ligue 1
20h12 Le journal des talents
20h15 Dans le rétro
20h20 Un si grand soleil
20h40 Un si grand soleil
21h05 Des racines et des ailes
23h00 Les héros du patrimoine
23h55 Journal
00h40 Le pitch cinéma
00h45 Le grand calao
01h10 Kaminhu

07h30 Incroyables transformations
08h35 M6 Boutique
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h40 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h50 Un jour, un doc
17h25 La roue de la fortune
18h35 La meilleure boulangerie de France
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h35 Scènes de ménages
21h10 Qui veut être mon associé ?
22h20 Qui veut être mon associé ?
23h20 Qui veut être mon associé ? La suite
00h50 Cauchemar en cuisine
02h45 Programmes de la nuit

10h55 Les perles de la taïga : la réserve de Berezinsky
11h50 Nos chères bestioles
13h00 En Albanie, Marjana face au droit coutumier
13h35 Meurtres à Sandhamn : Enquête 19
15h25 Des volcans et des hommes
15h55 L'Afrique vue du ciel
17h20 Invitation au voyage
18h10 Invitation au voyage
18h55 Voyage en cuisine
19h30 Le dessous des images
19h45 Arte journal
20h05 28 minutes
20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
21h00 Un autre monde
22h30 Vincent Lindon, cœur sanglant
23h55 Jusqu'au bout de la nuit
00h30 Tracks East
01h05 The Rolling Stones Rock and Roll Circus
02h10 Heligoland en mer du Nord

TÉLÉVISION

15

Votre soirée

21h10

BÉNIE SOIT SIXTINE



Quand la jeune Sixtine fait la connaissance de l'enthousiaste Pierre-Louis, au mariage de sa meilleure amie, son coeur chavire. Mais bientôt, la jeune fille va découvrir un univers qui lui était inconnu. En effet, sous des dehors d'amoureux modeste, son futur époux dissimule des idées radicales : sa famille de catholiques intégristes est membre d'une Confrérie extrémiste, et lui-même a intégré avec ferveur une milice fascisante. Bientôt enceinte, Sixtine va peu à peu sombrer dans le mécanisme infernal de l'emprise, dont elle devra se défaire seule.

21h10

ELSBETH



20h50

AIME-MOI SI TU PEUX



26 jan

Après s'être produit à Roland-Garros, et une tournée de deux ans dans les Zéniths de l'Hexagone, Fary étrenne son spectacle "Aime-moi si tu peux" à Montréal, au Canada, sur la scène de la salle polyvalente Place Bell devant 6 000 personnes. Dans ce one man show, l'humoriste utilise toute sa faconde pour décliner tous les petits travers du couple. Depuis les premiers moments romantiques jusqu'à la monotonie du quotidien, il analyse à mots choisis l'évolution dans le mariage et le concubinage. Pour cela, Fary n'hésite pas à faire part au public de son expérience personnelle pour évoquer avec le sourire la difficulté de maintenir sur le long terme la passion.



ORAN

17 | 07

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

08h00
06h34
81%
14 km/h

Alger	14-07
Constantine	13-04
Annaba	17-09
Ouargla	19-07
Mostaganem	16-08
Béchar	17-05

Produits agricoles importés du Maroc

La France veut durcir loi pour concurrence déloyale

Une proposition de loi visant à restreindre l'accès des produits agricoles importés notamment du Maroc, jugés non-conformes aux normes de l'Hexagone, sera bientôt discutée à l'Assemblée française sur fond de discorde concernant les accords commerciaux entre le Maroc et l'Union européenne (UE), selon des médias locaux. Alors que la droite française veut durcir l'accès des produits agricoles importés en France sous prétexte de concurrence déloyale, le député LR Antoine Vermorel-Marques a déposé, le 3 décembre dernier, une proposition de loi qui sera discutée, le 6 février, à l'Assemblée française, a indiqué la source, précisant que le texte vise à "interdire l'importation de produits agricoles non autorisés en France". L'auteur du texte s'est plaint de "l'injustice" que subiraient les agriculteurs français face aux produits importés ne respectant pas les normes françaises. Allusion faite à la loi EGALIM qui interdit la vente de produits agricoles ou de denrées alimentaires qui ne sont pas autorisés à la production ou à la vente en France". "Cependant, cette interdiction ne concerne que la vente, et non l'importation", rappelle le député au préambule de la proposition de loi. Ce dernier veut appliquer la loi EGALIM sur les produits importés, en l'occurrence ceux en provenance du Maroc jugés non-conformes aux normes de l'Hexagone. Ce qui pourrait, selon le député, compenser 10 milliards d'euros de manque à gagner pour les agriculteurs français. "Il est interdit d'importer en vue de la consommation humaine ou animale des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées par cette même réglementation", dispose le texte cité par "L'Opinion".

Washington

55 corps repêchés après la collision aérienne

Plus de 55 corps ont été repêchés du fleuve Potomac et identifiés, 4 jours après l'accident aérien à Washington, ont indiqué dimanche les autorités locales. La collision aérienne à Washington entre un avion de ligne et un hélicoptère militaire a coûté la vie à 67 personnes. «De nouveaux corps ont été localisés et repêchés. Jusque-là, 55 victimes de cet accident ont été identifiées», a déclaré le chef des pompiers John Donnelly au cours d'une conférence de presse dimanche après-midi, affirmant «nous allons rester ici et continuer les recherches jusqu'à ce qu'on ait tout le monde», promettant «pouvoir récupérer toutes les victimes». Après un travail de préparation minutieux, les services de secours prévoient d'entamer les opérations de levage de l'épave de l'avion lundi. Plus de 200 embarcations ont été impliquées dans cette opération de grande ampleur, qui dure depuis bientôt quatre jours, ont précisé les autorités. «Le manque de personnel dans le contrôle aérien est un problème majeur depuis des années et des années», a reconnu le nouveau ministre des Transports Sean Duffy dimanche sur Fox News, en promettant «des gens brillants, intelligents et talentueux dans les tours de contrôle».

Déplacement des Palestiniens

Une menace existentielle pour la cause palestinienne



Le Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, a déclaré que le déplacement des Palestiniens représente une menace existentielle pour la cause palestinienne, affirmant que l'objectif de l'entité sioniste à travers ce projet, est de rendre la bande de Gaza inhabitable. Dans une déclaration aux médias à l'issue d'un entretien avec la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour les affaires humanitaires et la reconstruction à Gaza, Sigrid Kaag, au siège de la Ligue au Caire, Aboul Gheit a souli-

gné que les tentatives de l'entité sioniste de déplacer les Palestiniens de la bande de Gaza et de la Cisjordanie occupée "n'a d'autre objectif que de vider ces régions de leurs habitants et de les rendre par conséquent inhabitables". Affirmant, dans le même contexte, que ce projet de déplacement menace l'existence même de l'Etat palestinien, le SG de la Ligue arabe a noté que "la solution à deux Etats reste la seule formule capable d'assurer la sécurité et la paix pour toutes les parties à long terme", ajoutant que "sans ef-

forts sérieux pour incarner l'Etat palestinien sur les frontières de 1967, la région restera vulnérable à l'éclatement de cycles de violence". Au sujet de l'aide humanitaire dont a besoin la bande de Gaza, M. Aboul Gheit a déclaré que cette dernière doit être consolidée par tous les moyens possibles pour renforcer les efforts de secours et accélérer leur rythme, en prévision de la mise en œuvre des programmes de reconstruction. Il a affirmé que le renforcement de l'aide humanitaire "va de la réussite aussi du cessez-le-feu en vigueur".

Crise sécuritaire au Sahel

La résolution nécessite une réponse politique à multiples facettes

La résolution de la crise grandissante au Sahel nécessite "une réponse politique à multiples facettes", a affirmé, lundi à Alger, Alex Vines, directeur du programme Afrique au sein du think tank britannique Chatham House, soulignant la nécessité d'engager une "nouvelle réflexion" dans ce sens. "Une stratégie efficace pour stabiliser la région devrait donc donner la priorité à la réponse humanitaire et aux projets de développement de petite envergure, à l'échelle sous-nationale, dans les zones touchées par l'insécurité", a-t-il souligné lors d'une conférence organisée par l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) sous le thème "L'Afrique de l'Ouest et le Sahel: lutter contre le terrorisme, les coups d'Etat et l'instabilité". Selon M. Vines, les efforts pour contrer le radicalisme qui vont au-delà de la simple réponse sécuritaire "ont déjà montré leur efficacité et doivent être soutenus". Des approches ont déjà été mises en œuvre, a ajouté ce chercheur, citant l'exemple de la Côte d'Ivoire qui a lancé, en 2022, son "Programme spécial du Nord", qui allie une présence sécuritaire traditionnelle à des investissements dans les infrastructures publiques et des programmes sociaux pour les jeunes sans emploi du nord du pays. Il a salué, à ce titre, les efforts de l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme et son rôle "important" au Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que ceux du Mozambique qui "offre un exemple de stabilisation post-conflict réussi", obtenu grâce à "la combinaison du désarmement et de la



démobilisation", associée à la résolution de problèmes de longue date liés à la marginalisation politique et à l'inégalité. Par ailleurs, ce chercheur juge "essentiel" de "revitaliser" le contrat social en s'attaquant aux problèmes et en proposant des améliorations des conditions de vie et du mode de gouvernance. Il a, en outre, critiqué la "militarisation quasi-totale" de la politique sahélienne par des acteurs extérieurs tels que la France, soutenant que son approche a été "contre-productive" dans la lutte contre la violence dont les causes profondes sont "la marginalisation et la pénurie". Pour M. Vines, si l'insécurité s'est répandue dans la majeure partie de la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest, c'est parce que la région était déjà confrontée à la fragilité, aggravée par une convergence de défis, notamment le changement climatique, les changements démographiques et les défaillances de la gouvernance, qui entraînaient un développement équitable et la croissance économique. "Malgré son potentiel économique, le Sahel est la région du monde qui connaît le plus grand nombre de conflits armés et de crises. Il est juste de dire que la région abrite un arc d'instabilité ou une ceinture de coups d'Etat, qui s'étend de l'océan Atlantique à la mer Rouge, avec des conflits armés et des crises multidimensionnelles qui continuent d'affecter" plusieurs pays, a-t-il souligné, précisant que cette situation a entraîné le déplacement d'environ sept millions de personnes.